

Plateforme

Se donner une voix

***Un vrai changement est un changement qui engendre
une société différente, enthousiasmante et qui dure dans le temps.***

L'environnement, notre zone d'influence

Œuvrant à part entière sur la scène politique québécoise, le Parti vert du Québec réunit des gens de tous les horizons dédiés à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Représentatifs de toutes les générations, les membres du Parti vert ont su transformer leur idéal en un parti politique structuré, documenté et désireux d'apporter enfin une voix différente au débat démocratique.

Dans notre société axée sur une croissance effrénée de la consommation, ce sont les spéculateurs et les entreprises transnationales qui occupent le haut du pavé, bien souvent au détriment de populations entières et des gouvernements démocratiquement élus, comme on l'a vu en 2008. Les membres du Parti vert croient en autre chose que la croissance absolue et aveugle et sont convaincus qu'il y a des voies différentes pour construire un projet de société qui permet un développement économique adapté à l'humanité.

Pour le Parti vert du Québec, c'est le temps d'une nouvelle ère, celle effectivement d'un véritable changement, celle d'une gouvernance véritablement écologique. Nous sommes ici dans notre zone d'influence.

À l'instar de ce qui se déploie sur le plan international, les Verts québécois veulent rassembler les citoyens d'ici autour d'une vision porteuse et cohérente pour l'avenir de tous, soit l'instauration de politiques environnementales, économiques et sociales visant l'amélioration et la préservation de notre qualité de vie tout en assurant l'avenir de la planète et la préservation du bien commun.

Pour réaliser ce projet d'une société verte, le Parti vert propose un ensemble d'interventions touchant plusieurs aspects de notre vie quotidienne à travers l'éducation, l'économie et la création d'emplois la santé, le développement des ressources naturelles et énergétiques renouvelables, la justice sociale et fiscale autofinancée, le transport collectif et l'habitation, la culture et la langue nationale et l'éthique et la démocratie. La présente plateforme aborde toutes ces questions.

Claude Sabourin, chef du Parti vert du Québec

Une gouvernance écologique

Le Parti vert du Québec prend acte de la nécessité et de l'urgence, ici chez-nous, au Québec, de s'inscrire dans la mouvance internationale qui promeut et agit pour la protection de l'environnement.

En ce sens, le Parti vert du Québec, propose une gouvernance écologique basée sur une vision globale des enjeux environnementaux et sur le développement d'une culture politique environnementale internationale.

- Inciter le gouvernement à adopter la [Charte mondiale des verts](http://pvq.qc.ca/sites/default/files/programme/PVQ-chartedesvertsmondiaux.pdf) (<http://pvq.qc.ca/sites/default/files/programme/PVQ-chartedesvertsmondiaux.pdf>) et, dans sa gouvernance, à s'inspirer de ses valeurs, soit la sagesse écologique, la justice sociale, la démocratie participative, la non-violence, le développement durable et le respect de la biodiversité.
- Consolider et optimiser la place du Québec dans le débat environnemental international, notamment dans tout le dossier concernant les changements climatiques.
- Favoriser l'adoption de conventions internationales permettant de lutter contre les changements climatiques et de développer des énergies renouvelables.
- Respecter la biodiversité en s'opposant à la destruction de l'habitat naturel et l'extinction des espèces, soumettre la mondialisation aux principes du développement durable.
- Reconnaître la nécessité d'agir ensemble et de façon préventive aux niveaux local et mondial pour à la fois agir localement et penser globalement en cette ère de mondialisation.

Le bien commun en tête

Le Parti vert du Québec prend acte que les Québécois ont à cœur leur propre avenir, l'avenir de leurs enfants et celui de leurs petits-enfants et que, pour toutes les générations concernées, cet avenir passe par une planète, une économie et des gens en santé.

En ce sens, le Parti vert du Québec propose une gouvernance du bien commun qui favorise l'éclosion d'une société fondée sur l'épanouissement personnel et le bien-être de chacun, sur le développement économique et la solidarité des collectivités et sur la protection de toutes les formes de vie sur terre.

- Placer l'environnement au carrefour de tous les ministères : une amélioration marquée de la qualité de notre alimentation, de l'air que nous respirons ainsi que des conditions de travail et des conditions de vie économiques doivent être globalement prises en considération pour que nous tendions vers une planète, une économie et des gens en santé.

- Une société en santé, ce n'est pas qu'un réseau d'établissements dédiés aux soins : le Parti vert du Québec propose un programme global de santé publique prenant en considération l'ensemble des déterminants pour une société en santé.
- Le potentiel-santé, à court, moyen et long terme devient le tout premier critère d'évaluation de toute politique gouvernementale. Une entreprise publique ou privée ne peut être vraiment « rentable » que si elle respecte, favorise et améliore l'état de santé des gens qui y travaillent et de la communauté dans laquelle elle est implantée. Les aménagements humains existants et projetés seront analysés en fonction de leur potentiel-santé et de leur respect à l'égard de toutes les formes de vie sur terre.
- Adoption d'une politique de reconnaissance des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux en leur assurant un accès adéquat et stable aux ressources et leur intégration selon une logique de réseau en lien avec la clientèle.
- En matière de santé individuelle, en tenant compte des besoins réels, développer des politiques accordant autant d'importance à la médecine préventive, à la promotion de la santé et au développement de l'autonomie individuelle et collective qu'au traitement et à la guérison des maladies.

L'éducation, notre priorité

Le Parti vert du Québec place l'éducation au cœur du changement durable, une éducation citoyenne et humaniste, favorisant le développement d'une conscience environnementale personnelle.

Les leviers de l'éducation

- **l'éducation est le meilleur moyen d'assurer le plein épanouissement de chaque être humain**, dans un système d'éducation laïc, accessible à tous et de qualité supérieure.
- **l'éducation est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté**, dans une société postindustrielle comme la nôtre, la formation devient un incontournable pour intégrer le marché du travail; l'accès à un travail valorisant et bien rémunéré constitue un des moyens de lutter contre la pauvreté; cet accès passe par la formation.
- **l'éducation est le meilleur moyen pour améliorer la santé de la population**, plusieurs études ont démontré que l'investissement en éducation avait un effet direct sur l'état de santé et conséquemment sur les coûts du système de santé;
- **l'éducation est un moyen efficace d'augmenter notre productivité dans une perspective de développement durable**, le vieillissement de la population et la réduction de main-d'œuvre disponible nous forceront, afin de maintenir notre niveau de vie, à augmenter notre productivité; or, dans notre

société postindustrielle, l'augmentation de la productivité nécessite des travailleurs spécialisés et formés;

- **l'éducation est le moyen d'assurer à la société des citoyens avertis et avisés**, la capacité de réfléchir sur sa consommation, de débattre et de partager les opinions des faits, de critiquer et soutenir consciemment des idées, bref tout ce qui caractérise un citoyen averti et avisé exige un certain niveau d'éducation;
- **l'éducation permet de débattre des enjeux et de participer à la vie démocratique**, la capacité de participer au débat collectif, de comprendre les enjeux, de s'engager socialement et politiquement passe par l'acquisition d'une solide formation de base.

L'éducation, nos propositions

Au niveau primaire et secondaire

Pour contrer le décrochage scolaire

- Investissement significatif au premier cycle du primaire pour réduire le nombre d'élèves par classe et pour assurer les services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- Porter l'âge obligatoire de fréquentation scolaire de 16 ans à 18 ans ou l'obtention d'un premier diplôme.
- Investissement plus important dans des activités culturelles, sportives et sociales afin de favoriser l'engagement des élèves dans leur école et leur milieu.

Pour contrer un déficit important de démocratie

- Abolition des commissions scolaires et réorientation des ressources disponibles vers les écoles.
- Faire des écoles primaires et secondaires du Québec des entités autonomes et responsables et favoriser le regroupement administratif des petites écoles

Pour contrer une certaine iniquité

- Abolition des subventions accordées aux écoles privées subventionnées à 60 % (exceptionnel au Canada)

Au niveau collégial

- Adoption de règles de financement favorisant le maintien des cégeps dans les régions ressources du Québec.
- Développement d'un programme visant à attirer des étudiants étrangers dans les collèges situés en région.
- Augmenter l'offre de formation à temps partiel dans les cégeps.

Au niveau universitaire

- Instauration de la gratuité au niveau universitaire.
- Remboursement de la dette étudiante selon la formule proportionnel au revenu.

L'environnement, pour une planète, une économie et des gens en santé

Une amélioration marquée de la qualité de notre alimentation, de l'air que nous respirons ainsi que des conditions de travail et des conditions de vie économiques doivent être globalement prises en considération pour que nous tendions vers une planète, une économie et des gens en santé.

- Une société en santé, ce n'est pas qu'un réseau d'établissements dédiés aux soins : le Parti vert du Québec propose un programme global de santé publique prenant en considération l'ensemble des déterminants pour une société en santé tant sur le plan individuel, social, économique et environnemental.
- Le potentiel-santé, à court, moyen et long terme devient le tout premier critère d'évaluation de toute politique gouvernementale. Une entreprise publique ou privée ne peut être vraiment « rentable » que si elle respecte, favorise et améliore l'état de santé des gens qui y travaillent et de la communauté dans laquelle elle est implantée.
- La loi des marchés n'est pas une loi naturelle mais une conception humaine. Elle ne peut à elle seule régir nos vies et nos activités. Le marché doit rester un outil de développement humain contrôlé par la société et non l'inverse. Le bien commun doit prévaloir. Le programme économique du Parti vert du Québec priorise le développement durable, à la fois humain et social, basé sur le pouvoir citoyen, la sauvegarde de l'environnement et de ses écosystèmes.

Voir dans le programme: [Santé](http://pvq.qc.ca/sant%C3%A9) // [Économie et emploi](http://pvq.qc.ca/sant%C3%A9) // [Énergie](http://pvq.qc.ca/%C3%A9nergie) // [Agriculture et alimentation](http://pvq.qc.ca/agriculture-et-alimentation) // [Transport](http://pvq.qc.ca/transport) // [Urbanisme et aménagement du territoire](http://pvq.qc.ca/urbanisme-et-am%C3%A9nagement-du-territoire) // [Ressources naturelles et faune](http://www.pvq.qc.ca/ressources-naturelles-et-faune) //

[Gestion des déchets](http://www.pvq.qc.ca/gestion-des-d%C3%A9chets) // [Gestion écologique des forêts](http://www.pvq.qc.ca/gestion-%C3%A9cologique-des-for%C3%AAts) // [Respect de la vie animale](http://www.pvq.qc.ca/respect-de-la-vie-animale) // [Respect de la vie animale](http://www.pvq.qc.ca/respect-de-la-vie-animale)

Pour une éthique responsable et une démocratisation du système politique et du mode électoral.

- Tenir des élections à date fixe et faire connaître les programmes de tous les partis politiques et les diffuser à partir du DGEQ (Directeur général des élections Québec)
- Afin de mieux représenter les volontés et le poids réel de l'électorat, le Parti Vert veut instaurer, au Québec, un système électoral basé sur la proportionnelle mixte. Ce système permettra le partage du pouvoir par des partis politiques représentant des écoles de pensée différentes.
- Élire le lieutenant-gouverneur et le premier ministre au suffrage universel direct.
- Soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale la nomination des sous-ministres et des présidents de société d'Etat.
- Le PVQ entend créer un Conseil supérieur du développement durable (CSDD) responsable de diffuser l'information scientifique objective
- Rendre public trois mois avant les élections générales les rapports du Vérificateur général, du commissaire au développement durable et du CSDD.
- Le PVQ favorise également l'instauration d'une formule de rappel des élus selon leur niveau de votes obtenus

Voir dans le programme: [Démocratie](http://pvq.qc.ca/d%C3%A9mocratie) (<http://pvq.qc.ca/d%C3%A9mocratie>)

Pour le maintien et le développement de notre culture

La présence du Québec à l'international

Les grandes décisions de politique étrangère, comme la position canadienne face aux changements climatiques, sont prises par le gouvernement d'Ottawa, trop souvent en contradiction avec les intérêts et les valeurs du Québec ou avec les valeurs défendues dans la Charte mondiale des verts.

- Regrouper tous les principaux services reliés à l'action internationale du Québec dans un seul ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et du Commerce international afin d'étendre, au maximum de ses moyens, le rayon d'action du Québec dans le monde et sa pleine participation dans les forums internationaux où sont discutées des questions qui concernent les Québécois dont les Conventions-cadre relevant de l'ONU.
- Élaborer une politique étrangère reposant sur la promotion des intérêts des Québécois dans le monde, la promotion de l'identité et de la culture québécoises et de ses valeurs vertes.
- Relancer la politique québécoise de coopération en concertation avec les organisations non gouvernementales en développement durable.
- Augmenter l'engagement du Québec au sein de la Francophonie institutionnelle dans les réseaux francophones puis s'engagera dans l'élaboration d'un projet de Convention de la promotion et la protection de la diversité linguistique tout en faisant rayonner le génie québécois et ses technologies vertes.

Voir dans le programme: [Culture](http://pvq.qc.ca/culture) (<http://pvq.qc.ca/culture>) // [Loisirs](http://www.pvq.qc.ca/loisirs) (<http://www.pvq.qc.ca/loisirs>) // [Sport](http://www.pvq.qc.ca/sport) (<http://www.pvq.qc.ca/sport>) //

Voir l'ensemble des mesures proposées pour les créateurs, les citoyens, les organismes et autres.

Pour une justice sociale et fiscale autofinancée

- Le Parti Vert se propose d'instaurer un système de revenu minimum garanti inconditionnel pour tous les citoyens.
- La charge fiscale des Québécois et des Québécoises est lourde et n'étant pas répartie de façon équitable, le PVQ propose de réduire les impôts directs et d'instaurer un système fiscal basé sur le principe du pollueur-payeur par des taxes vertes : les écotaxes. Ce type de fiscalité donne le choix à l'entreprise sur son mode de production et au citoyen sur son mode de consommation tout en contribuant aux caisses de l'État. Ces écotaxes viseraient à réduire les activités humaines dommageables à l'environnement comme l'émission de gaz à effet de serre, la génération de déchets non-recyclables, la destruction de la biodiversité. Ce type de fiscalité favorise leur réduction et réduit la charge fiscale des consommateurs responsables.

- Le PVQ croit qu'il est temps de faire respecter nos droits en obligeant les entreprises à assumer le cycle de vie de leurs produits, de sa fabrication à l'usine jusqu'à sa fin chez le consommateur où il est finalement éliminé.
- Créer un fonds des régions dans lequel serait versé 10 % des bénéfices des exploitations des ressources naturelles qui servirait aux régions dépourvues et de faire passer les garanties exigées à l'avance de 70 % à 100% du coût de la restauration des sites exploités.

Voir dans le programme: Justice sociale // Famille et travail

Intention du Parti vert du Québec en 2012

Le PARTI VERT DU QUEBEC veut élaborer un projet de société en 2012 basé sur une gestion réellement équitable et respectueuse de l'environnement par un développement durable. Ses fondements reposent sur les valeurs mondialement reconnu dans la [Charte mondiale des verts](#) (<http://pvq.qc.ca/sites/default/files/programme/PVO-chartedesvertsmondiaux.pdf>) : sagesse écologique, justice sociale, démocratie participative, non-violence, développement durable, respect de la biodiversité. Par l'action politique, les Verts veulent :

- Démocratiser le système politique et le mode électoral en soutenant la parole citoyenne et en donnant plus de poids électoral aux électeurs ayant des valeurs vertes progressistes
- Faire une différence dans la répartition équitable de la richesse entre tous les citoyens de la Terre en faisant la promotion d'une taxe dite Robin-des-bois
- Adopter des conventions internationales permettant de lutter contre les changements climatiques et de développer des énergies renouvelables
- Respecter la biodiversité en s'opposant à la destruction de l'habitat naturel et l'extinction des espèces, soumettre la mondialisation aux principes du développement durable
- Éliminer la discrimination en condamnant les dictatures et les régimes politiques basés sur le déni des droits de l'Homme, garantir l'approvisionnement en nourriture et en eau potable
- Adopter une économie verte sur le modèle des processus de planification écologique sans gaspillage grâce à la réutilisation et au recyclage, renforcer le rôle des organisations internationales pour régler les conflits militaires, économiques et écologiques
- Reconnaître la nécessité d'agir ensemble aux niveaux local et mondial pour agir globalement en cette ère de glolocalisation.

Dans le contexte d'une vision mondiale, ne cherchons plus une approche curative aux problèmes, mais une approche préventive qui aille à la source. Il ne faut pas perdre de vue que notre société est constituée d'une multitude de secteurs intimement reliés entre eux. Et pour le maintien de la qualité de vie, il est essentiel que toutes ces parties fonctionnent harmonieusement et équitablement. Et cela pour le bien de la population, de l'environnement et de l'économie.

Pour réaliser ce projet sociétal, plusieurs pans de notre vie quotidienne devront être corrigés tels que le système de santé préventive, celui de l'éducation nationale certifiée, le développement durable des ressources naturelles et énergétiques renouvelables, la justice sociale et fiscale autofinancée, l'éthique en gouvernance et l'administration gouvernementale, le transport collectif et l'habitation certifié, la culture ouverte et langue nationale respectée, l'économie verte et création d'emplois, le Plan Nord vs Plan Sud et, évidemment, le système électoral participatif et son mode de scrutin adapté à notre époque ayant été conçu pour le bipartisme. Chaque correction au programme à venir se fera selon les conseils d'experts indépendants dont la seule préoccupation sera le bien-être de la population, le maintien de sa qualité de

vie et le respect de la Charte des droits mondiaux en convergence avec les conventions-cadres internationales en vigueur. Le Québec doit montrer le chemin à suivre au reste du monde par ses actions internationales avant-gardistes afin de compenser la mauvaise réputation du gouvernement fédéral actuel.

Santé préventive

Le système de santé doit être efficace et accessible à toute la population québécoise. Nous croyons que l'amélioration du niveau de santé de la population ne passe pas uniquement par un investissement dans un système curatif, mais également par un investissement massif dans la prévention des problèmes de santé.

Dans cet objectif, une amélioration marquée de la qualité de notre alimentation, de l'air que nous respirons ainsi que des conditions de travail (stress, surmenage, etc...) parviendront à réduire le coût total du système de santé. Pour garantir notre sécurité alimentaire exigeons que les entreprises prennent leur part de responsabilité envers les citoyens, en instaurant une approche de précaution envers l'agriculture industrielle au lieu d'entretenir une gestion d'analyse des risques. Il a été résolu d'abolir le programme actuel de fluoruration de l'eau potable et d'établir une nouvelle stratégie d'information publique sur les soins dentaires, de faire la promotion de coopératives de santé, modifier la Loi sur les pharmacies pour créer des coopératives de santé avec pharmacie et rendre obligatoire qu'un pharmacien soit propriétaire d'une pharmacie.

Éducation nationale certifiée

Le système d'éducation doit demeurer neutre et indépendant afin de permettre une formation de qualité visant non seulement la performance mais également l'esprit critique en mettant l'accent sur des matières telles que l'histoire, la philosophie et l'écologie. Pour se faire, le système d'éducation doit être équitable, c'est-à-dire accessible et de qualité pour tous. L'université doit être le milieu privilégié de réflexion sur les sociétés humaines de demain et non seulement sur les technologies futures. Il a été proposé d'augmenter les investissements en éducation grâce au Fonds Néga Watt et de l'exportation des surplus de l'énergie éolienne produits par des coopératives.

Développement des ressources naturelles et énergétiques

Dans le contexte des changements climatiques qui affecteront tôt ou tard la société québécoise, le Québec se doit d'élaborer une politique énergétique équitable. Nous proposons, d'une part, une politique de réduction de la consommation en investissant sur l'efficacité énergétique. D'autre part, il est impensable, comme le font les gouvernements actuels, de mettre toutes les sources d'énergie sur un pied d'égalité. Les combustibles fossiles constituent encore plus de 50% de l'énergie totale utilisée au Québec. Il est temps d'investir dans le développement de sources d'énergies renouvelables afin de devenir plus indépendant énergétiquement et d'acquérir une précieuse expertise exportable. La véritable indépendance du Québec se fera par celle de l'énergie. Dans toutes les décisions politiques d'un gouvernement vert, les aspects environnementaux seront analysés et considérés d'un point de vue aussi bien local que global. Ces politiques doivent amener à une meilleure protection de la biodiversité, à une meilleure gestion des déchets, à une réduction des émissions des gaz à effet de serre et des rejets industriels polluants. Il a été adopté de revoir la tarification des tarifs d'électricité en fonction de l'efficacité énergétique, plafonner et marchander les émissions de gaz à effet de serres, augmenter les pouvoirs du forestier en chef, mettre fin à l'exploitation abusive des mines et instaurer un moratoire d'une génération sur l'exploration des gaz de schiste.

Justice sociale et fiscale équitable

Nous voulons édifier un système de revenu minimum garanti inconditionnel pour tous les citoyens. La charge fiscale des québécois et québécoises est lourde et n'est pas réparti de façon équitable. Le Parti Vert se propose de réduire les impôts directs et d'instaurer un système fiscal basé sur le principe du pollueur-payeur par des taxes vertes : les écotaxes. Ce type de fiscalité donne le choix à l'entreprise sur son mode de production et au citoyen sur son mode de consommation tout en contribuant aux caisses de l'État. Ces écotaxes viseraient à réduire les activités humaines dommageables à l'environnement comme l'émission de gaz à effet de serre, la génération de déchets non-recyclables, la destruction de la biodiversité... Ce type de fiscalité favorise leur réduction et réduit la charge fiscale des consommateurs responsables. De plus, il est temps de faire respecter nos droits en obligeant les entreprises à assumer le cycle de vie de leurs

produits, de sa fabrication à l'usine jusqu'à sa fin chez le consommateur où il est finalement éliminé, en légiférant selon le principe du pollueur-payeur et de taxer les spéculateurs sur leurs transactions financières par une taxe Robin des bois dite Tobin de 0,1 %. Il a été adopté de créer un fonds des régions dans lequel serait versé 10 % des bénéfices des exploitations des ressources naturelles et qu'il serve aux régions dépourvues et de faire passer les garanties exigées à l'avance de 70 % à 100% du coût de la restauration.

Système politique : démocratie, information et éthique

Le Parti Vert veut instaurer, au Québec, un système électoral basé sur la proportionnelle mixte comme c'est le cas dans la majorité des pays démocratiques. Ce système permettra le partage du pouvoir par des partis politiques d'écoles de pensées différentes afin de mieux représenter les volontés et le poids réel de l'électorat. Il a été adopté d'instaurer une formule de rappel des élus selon leur niveau de votes obtenus, de soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale la nomination des sous-ministres et des présidents de société d'État, de créer un Conseil supérieur du développement durable (CSDD) responsable de diffuser l'information scientifique objectives et de qualité, de présenter un projet de loi pour affirmer l'importance du droit du public à l'information de qualité, diversifiée et accessible instituant un Conseil de l'information et un Fonds d'aide à l'information, de tenir des élections à date fixe, faire connaître les programmes de tous les partis politiques et les diffuser à partir du DGEQ (Directeur général des élections Québec), d'élire le lieutenant gouverneur et le premier ministre au suffrage universel direct indépendamment des députés dont 50 (1/3) seraient élus en fonction de la proportionnelle régionale, et de rendre public trois mois avant les élections générales les rapports du Vérificateur général, du commissaire au développement durable et du CSDD.

Relations internationales et Conventions entre nations

Les grandes décisions de politique étrangère, comme la position canadienne face aux changements climatiques, sont prises par le gouvernement Harper d'Ottawa, trop souvent en contradiction avec les intérêts et les valeurs du Québec ou avec les valeurs défendues dans la Charte mondiale des verts, il nous faudrait regrouper tous les principaux services reliés à l'action internationale du Québec dans un seul ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et du Commerce international afin d'étendre, au maximum de ses moyens, le rayon d'action du Québec dans le monde et sa pleine participation dans les forums internationaux où sont discutées des questions qui concernent les Québécois dont les Conventions-cadre relevant de l'ONU : le Québec doit prendre sa place à Rio+20 en juin 2012. Le PVQ élaborera une politique étrangère qui reposera sur la promotion des intérêts des Québécois dans le monde, la promotion de l'identité et de la culture québécoises et des ses valeurs vertes, relancera la politique québécoise de coopération en concertation avec les organisations non gouvernementales en développement durable et augmentera l'engagement du Québec au sein de la Francophonie institutionnelle dans les réseaux francophones puis s'engagera dans l'élaboration d'un projet de Convention de la promotion et la protection de la diversité linguistique tout en faisant rayonner le génie québécois et ses technologies vertes.

[Charte mondiale des verts](http://www.globalgreens.org/sites/globalgreens.org/files/GGfrench_0.pdf) (http://www.globalgreens.org/sites/globalgreens.org/files/GGfrench_0.pdf) (PDF, 7,8 Mo)



Agriculture et alimentation

Le contexte

L'agriculture n'est plus qu'une industrie, dont le but n'est pas de nourrir les hommes mais de produire des protéines propres à la consommation humaine au plus bas prix possible. Elle se doit d'être compétitive sur le marché, de générer des surplus monétaires et d'amener des capitaux étrangers. L'agriculteur est maintenant un producteur. Cette activité industrielle est contrôlée en amont par les industries des fertilisants, des produits phytosanitaires biotechnologiques et de machineries agricoles. Sa production est contrôlée par les industries de transformation et de distribution.

L'agriculture productiviste a permis d'augmenter considérablement les rendements à l'hectare en végétaux comme en productions animales. Cette augmentation est souvent liée à une augmentation des coûts énergétiques (fossiles ou de nourriture). On constate que pour produire une calorie alimentaire, on doit fournir 2,3 calories sous forme d'engrais, de pesticides et d'énergie fossile. En Australie, on a besoin de 3,1 calories (Marty Bender, Energy in agriculture and Society : insights from Sunshine farm, The Land Institute, 28 mars 2001).

Si l'on calcule son coût pour qu'il se rende jusque dans l'assiette de consommateur, on parle de 10 calories supplémentaires. Ce cycle de la production agricole lie le producteur au camionneur, à l'ouvrier dans l'usine de fertilisants, au chercheur en biotechnologies ou autres, au fonctionnaire du MAPAQ, à l'ouvrier du puits de pétrole du Koweït ou d'Irak.

Dépendante des sources d'énergie fossile, l'agriculture justifie les dépenses d'armements nécessaires à la défense de notre sécurité et notre droit de manger.

La production agricole industrielle amène la dégradation des sols et du capital génétique (la survie de l'humanité repose essentiellement sur quelques végétaux : le blé, le riz, la pomme de terre, le maïs et le soya), la pollution de l'environnement et la destruction des paysages.

Notre production agricole est liée aussi à celle des autres pays et plus particulièrement à celles du tiers-monde. Ceux-ci non seulement doivent utiliser notre système agricole, mais subissent en parallèle un état de famine permanent. Comment des pays tropicaux ne peuvent être autosuffisants?

Tout en considérant l'efficacité et l'amélioration de la santé grâce à l'hygiène, nous voyons de plus en plus que cette industrie ne peut plus garantir la qualité des aliments, ni promouvoir une alimentation saine.

Principes généraux

Seule activité économique qui transforme l'énergie solaire en denrées essentielles à la vie des humains, l'agriculture a pour but d'augmenter la production de la nature. Le sol est l'outil principal et aussi le capital de l'agriculture. Le sol est un milieu biologique qui participe à l'élaboration de la vie connue sur la forme de plantes comestibles pour les animaux ou pour nous-mêmes. C'est en travaillant le sol que l'agriculteur augmente sa production. Laissé à lui-même, le sol du Québec ne produirait que de l'érable, du hêtre, du chêne, du pin ou du sapin.

Le sol est toujours en fragile équilibre. Grâce à une sagesse transmise de générations en générations et, récemment à travers la science, l'agriculteur doit préserver ce capital, cet équilibre. Métier difficile, il doit continuellement travailler avec les cycles naturels (insectes, température, etc.) pour arriver à une production nourricière. Lié à sa terre, à son pays, à son paysage, c'est lui qui forge la première matière qui sert à l'ensemble de la société. Il est ainsi le plus noble métier du monde.

L'objectif de la souveraineté alimentaire

- Engage à développer l'agriculture de façon éthique face aux pays en voie de développement
- Diminue la vulnérabilité aux marchés extérieurs
- Rapproche le pays des consommateurs
- Réduit la facture pétrolière du pays

L'objectif de la sécurité alimentaire

- Rapproche le consommateur du producteur
- Oblige à produire des aliments de qualité aux prix réels
- Délie du besoin de production de masse obligeant l'utilisation de produits pharmaceutiques ou biotechnologiques

L'objectif de la diversité alimentaire et biologique

- Lie l'agriculteur aux besoins réels du sol
- Oblige la polyculture
- Engage à développer l'agriculture de façon éthique face aux pays en voie de développement

L'objectif de l'occupation dynamique du territoire

- Réhabilite la valeur du travail
- Reconnaît l'existence d'humain préférant optimiser le bien-être et les valeurs d'usage
- plutôt que le revenu et les valeurs marchandes
- Revalorise le travail paysan créant ainsi des milliers d'emploi
- Exige de petites exploitations qui demandent moins de capitaux, emploient beaucoup plus de personnes et ont rendement supérieur à l'unité de surface tout en valorisant les ressources végétales

L'objectif de la protection de l'environnement

- Exige de comptabiliser les coûts environnementaux aux productions
- Oblige les exploitations en lien avec l'écologie du milieu

L'objectif de la qualité de vie des agriculteurs, des ruraux et des consommateurs

Propositions

Objectifs à long terme d'une politique agricole à visage humain et écologique

- Encouragement par des mesures appropriées de la production et la distribution de denrées alimentaires de qualité écologique afin de permettre aux consommateurs de faire un véritable choix
- Instauration d'une appellation contrôlée légale biologique pour les produits alimentaires
- Interdiction d'importer des denrées agricoles à moins d'être certains de ne pas pouvoir produire au moins l'équivalent au Québec
- Abolition totale d'importation de denrées agricoles en provenance de pays n'assurant pas leur autonomie alimentaire
- Encouragement de la pluriactivité, surtout dans les régions marginales
- Mise en place de circuits de distribution et de transformation courts intégrés au milieu rural et contrôlés par les agriculteurs
- Orientation de l'enseignement agricole vers l'agriculture biologique
- Réorientation des recherches en agriculture vers des recherches plus régionales et orientées vers l'agriculture écologique
- Affectation prioritaire des bonnes terres pour la culture maraîchère
- Encouragement des programmes d'éducation sur l'alimentation naturelle
- Promotion des aliments moins carnés, frais, provenant de milieux organiques saints et le moins possible transformés
- Mises sur pied d'écoles d'artisanat agroalimentaire
- Réorientation vers des fermes à petites exploitations

- Favorisation des fermes collectives de production et de propriété
- Interdiction des OGM et des brevets sur le vivant

Objectifs à court terme

La plupart des conversions visent une période transitoire de 5 ans.

- Plafonnement de l'aide agricole aux fermes dont les revenus dépassent 250 000\$
- Aide financière aux petits agriculteurs, aux aspirants agriculteurs et aux agriculteurs à temps partiel
- Aide financière spéciale aux agriculteurs écologiques
- Relève des prix agricoles à la production
- Inscription du coût énergétique et écologique des denrées alimentaires
- Incitatif financier aux producteurs non biologiques pour une conversion vers une agriculture dite raisonnée
- Promotion de l'élevage rustique et extensif (mouton, chèvre) dans les zones marginales
- Aide financière à la création de petits ateliers de transformation (ex : fromage, conserveries, abattage)
- Interdiction de l'alimentation du bétail par des moulées animales
- Programme de développement de la serriculture en régions nordiques
- Instauration de normes d'espace vital décent pour chaque animal
- Interdiction d'élevage sans sol
- Incitatif législatif et financier pour la vente à la ferme
- Interdiction de l'utilisation d'antibiotiques à titre préventif dans les aliments des animaux
- Interdiction de l'utilisation d'hormones ou d'antibiotiques pour augmenter la croissance dans l'alimentation des animaux
- Moratoire immédiat de toutes productions d'OGM pour en viser l'interdiction complète
- Programme incitatif financier de conversion au biologique
- Aide concrète aux groupes de citoyens dont l'action vise la promotion de l'agriculture écologique, des coopératives d'aliments naturels, du jardinage communautaire



Culture

Propositions

Objectifs à court et moyen terme

- Augmenter l'aide directe aux artistes, les libérant de la censure de l'argent privé et des subventions politisées, en instaurant de réels critères objectifs définis en comités sectoriels bilatéraux, et en misant sur l'expertise professionnelle et publique : pour la création et l'attribution de subventions, bourses et partenariats culturels de toutes sortes...
- Reconnaître et valoriser la pratique amateur et semi professionnelle, en ce sens où elles permettent le développement de nouvelles sensibilités culturelles émergentes, donnent tout son sens à la pratique professionnelle, et : font en sorte de faciliter l'intégration sociale, d'aider la relève à trouver sa place et à mieux se protéger face aux abus et face à leur précarité...
- Faciliter les échanges culturels entre les gens de toutes origines, particulièrement ceux de la francophonie, Acadiens et Cajuns d'Amérique du Nord, Premières Nations, etc. , ainsi que tous groupes ethniques souhaitant promouvoir leurs valeurs, en aidant au redéploiement de leurs cultures propres, favorisant ainsi l'enrichissement ethnique et culturel...
- Protéger, préserver et valoriser tout ce qui est de nature patrimoniale, écologique, sociale, coopératif et de développement régional en ce qui a trait aux micro-économies de type PME, coopératives, économie sociale (et autres) qui sont l'expression d'identités culturelles propres: tourisme, pêche, agriculture traditionnelle, etc....
- Préserver et élargir la structure de formation culturelle générale à tous les niveaux de formation publique gratuite ou / et très accessible (interculturelle, interdisciplinaire et internationale : philosophie, anthropologie, histoire internationale, divers champs d'exploration artistique, etc.), favorisant une plus vaste démocratisation culturelle.
- Préserver et élargir l'accessibilité à un ensemble de réseaux de lieux publics et parapublics de diffusion et d'échanges culturels : allant de la recherche à la création et de la vulgarisation aux divers champs de spécialisations : Maisons de la culture et Centres d'artistes autogérés, spécialisés ou non, etc.
- Préserver et élargir la structure de points d'ancrages à l'étranger par le biais des "Maisons du Québec" et par le redéploiement de structures d'échanges interculturels dans toutes les grandes métropoles du monde, et tous endroits virtuels stratégiques, afin de favoriser la recherche et les échanges culturels avec le plus grand nombre d'expressions possibles...

Plan pour la culture

Afin d'encourager le développement de la culture, un gouvernement vert propose le plan de culture suivant :

A. Créateurs

- Coopératives d'artistes : lofts multidisciplinaires, gestionnaire de programmes dans la communauté
 - Mettre en place des programmes de coopératives d'habitation (ateliers professionnels) pour rassembler les artistes de tous genres dans un environnement d'incubation créatif.
 - Créer une nouvelle catégorie de fonctionnaires qui s'installeront dans les coopératives d'artistes ou dans les secteurs identifiés.
 - Offrir des ententes de service avec différentes institutions financières pour qu'elles assignent un conseiller financier.
- Statut de travailleur autonome
 - Améliorer le statut de travailleur autonome afin de permettre aux artistes, artisans, professionnels et semi-professionnels d'obtenir des avantages sociaux et de maintenir la déduction de certains frais.
- Lettres, livres et bibliothèques

- Augmenter les bourses pour jeunes journalistes, écrivains et scénaristes.
- Éliminer toute taxe directe et indirecte sur les livres.
- Subventionner les projets de bibliothèque multimédia en région et regarnir les bibliothèques scolaires.
- Améliorer le statut de travailleur autonome pour permettre l'accès à des avantages sociaux aux professionnels enregistrés et vivant de leur art.
- Favoriser la production de livres audio à contenu francophone ou québécois.
- Augmenter le budget alloué aux frais de déplacement pour des reportages, salons ou congrès, projets coopératifs d'écriture, etc.
- Faciliter l'octroi des garanties de prêt ou de marge de crédit pour permettre de terminer l'écriture de leur projet.
- Thérapie par les arts
 - Reconnaître les avantages des thérapies utilisant les arts en intégrant leurs professionnels (musicothérapeutes et autres) dans le réseau de la santé.
 - Subventionner recherche et développement en thérapie par les arts pour développer une expertise unique dans ce domaine.
 - Créer et soutenir les programmes éducatifs pour la formation de professionnels

B. Citoyens

- Programmes d'échanges interculturels
 - Créer et soutenir les programmes d'échanges culturels au Québec ainsi que dans la francophonie pour permettre à plus de jeunes de participer à ces expériences culturelles et sociales uniques.
 - Soutenir ou reprendre les programmes interculturels entre les écoles primaires et secondaires du Québec.
 - Favoriser l'émergence de programmes consacrés aux jeunes et réalisés par les jeunes dans leur communauté.
- L'éducation artistique
 - Offrir une déduction d'impôt aux familles suivant des cours d'éducation artistique reconnus.
 - Soutenir les écoles qui désirent offrir un programme d'éducation artistique : achat d'équipement, rénovation des infrastructures, paiement de droits d'auteur et frais de transport entre autres.
- Jeux vidéo
 - Financer une commission d'étude spéciale pour déterminer les impacts réels du jeu vidéo chez les jeunes de moins de 18 ans.
 - Obliger les entreprises et sociétés à fournir des instructions et guides dans les deux langues officielles.
 - Appuyer les programmes de crédit d'impôt et de subvention à la création de titres ludoéducatifs
- Télécommunications en région et services pour les handicapés
 - Prendre des mesures pour que les entreprises de télécommunications offre le service Internet haute-vitesse à un coût raisonnable à tous les citoyens.
 - Faciliter l'accès et développer de nouvelles solutions pour les citoyens ayant un handicap ne leur permettant pas de profiter pleinement des services de communication actuels.
 - Subventionner la recherche de solutions aux problèmes de télécommunications et mandater un gestionnaire de projets spéciaux pour commercialiser et rentabiliser ces solutions à travers les pays nantis. Offrir gratuitement ces solutions aux pays en développement.

C. Organismes

- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
 - Augmenter le financement du Conseil des arts et des lettres du Québec de plus de 100M \$ pour atteindre un budget d'environ 180M \$ et ainsi permettre l'épanouissement de nombreux projets dans tous les domaines de création et de performances.
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
 - Augmenter le financement de la SODEC de 100 M\$ pour atteindre plus de 150 M\$. L'aide accordée au programme actuel de production cinéma sera doublée et deux nouveaux fonds seront créés : la production régionale et la production dite de genre non-traditionnel.
 - Bonifier le programme de production de longs métrages pour atteindre 50 M\$ et ainsi renforcer le leadership des entreprises québécoises.
 - Favoriser les productions télévisuelles et cinématographiques régionales et aider les petites

entreprises sous-traitantes en production à démarrer en région. Le financement de 25 M\$ se fera lors d'une deuxième ronde et respectera les critères de production favorisant la synergie avec les communautés régionales.

- Soutenir les productions dites de genre non-traditionnel (science-fiction, fantastique, film d'animation, documentaire long métrage et comédie musicale, entre autres) en octroyant un budget spécifique de 25 M\$. Cette troisième ronde de financement permettra aux scénaristes et réalisateurs de diversifier la culture cinématographique afin de satisfaire tous les citoyens.

- **Télé-Québec**

- Financer la société d'état à sa juste valeur pour lui permettre de devenir une référence sur le plan de l'information au quotidien et de la production d'émissions d'intérêt public, régional, national et international. Une subvention de 100M \$ supplémentaire serait ajoutée au budget actuel.
- Retirer toute publicité télé et Web.

- **Médias communautaires**

- Dans de nombreux pays, la radio communautaire est la seule voie de liberté. À l'époque de la convergence, des fusions et de la mondialisation de l'information, la présence et l'indépendance de médias communautaires dynamiques sont plus primordiales que jamais.
- Financer adéquatement les médias communautaires et faciliter leur développement. Réclamer une largeur de bande supérieure aux stations indépendantes et à but non lucratif.

- **Produits bio et recyclage de peinture et autres matériaux**

- Favoriser la recherche dans le domaine en offrant des crédits d'impôt spéciaux aux entreprises désireuses de développer des produits écologiques.
- Interdire les matériaux contenant des polluants dangereux ou difficilement recyclables.

D. Réseautage

- **Publicité**

- Appliquer une taxe spéciale de 20% sur la publicité nationale. Plusieurs entreprises de marque (logo) sont devenues uniquement des entités de communication marketing et publicitaires. Souvent, elles n'ont même pas d'usine de fabrication et choisissent le recours à la sous-traitance dans les pays pauvres. Le budget alloué à la publicité de ces produits est plus grand que la valeur du produit. Ces entreprises ne créent pas de richesses sociales. Au contraire, leur seul objectif est de créer une dépendance boulinique envers les produits de consommation rapide et les produits inutiles ou jetables. Les revenus de cette taxe spéciale serviront à financer plusieurs des projets de la plateforme culturelle.
- Interdire la publicité imprimée distribuée au domicile des particuliers, à moins que le citoyen en ait fait la demande. Une sollicitation annuelle sera permise aux entreprises publicitaires. Durant cette période, les citoyens pourront s'inscrire sur leur liste d'envoi et les entreprises devront se procurer préalablement un permis de sollicitation.
- Interdire toute forme de publicité destinée aux mineurs. Les budgets publicitaires jeunesse sont passés de 100 millions de dollars en 1990 à plus de 2 milliards en 2000 en exploitant l'idée que le désir des enfants est aussi celui des parents. La stratégie de pousser à bout les parents jusqu'à ce qu'ils cèdent est bien connue des spécialistes marketing. Seules les publicités véhiculant un message social provenant d'organismes à but non lucratif reconnus pourront désormais être diffusées dans les médias s'adressant aux jeunes.
- Déterminer une zone appropriée sans publicité autour des écoles et interdire les commandites à l'intérieur des écoles accueillant des jeunes de moins de 18 ans.
- Adopter une loi anti-pourriels sanctionnant les auteurs de ces méfaits et imputant la responsabilité aux fournisseurs de service Internet ne protégeant pas leurs clients contre ce fléau. Les dix minutes perdues par les travailleurs à filtrer les messages représentent chaque année une perte de temps astronomique. De plus, d'autres pertes sont occasionnées par les virus et logiciels pirates qui endommagent l'équipement informatique ou qui recueillent des informations confidentielles sur l'utilisateur.
- Voter une loi anti-bases de données croisées rendant illégale la compilation et la vente d'informations personnelles à des fins de marketing ou à toute autre fin.
- Obliger les entreprises possédant des informations personnelles à divulguer immédiatement tout bris de sécurité aux citoyens qui auraient accepté d'être sur leur liste.
- Interdire la sollicitation téléphonique sauf pour les élections et pour les campagnes de financement des organismes à but non lucratif. Seul un guichet unique téléphonique sera permis et une liste d'organismes sera offerte au donateur. Les gens ne recevront qu'un appel par an. Ils pourront faire

le choix des montants et des organismes auxquels ils souhaitent contribuer. La même approche s'appliquera aux courriers et courriels. Afin d'éviter les fraudes, les organismes devront être accrédités.

- Obliger les entreprises et sociétés téléphoniques à afficher le numéro et le nom de l'appelant à l'exception des cas impliquant la sécurité de la personne.
- Financer et développer le service de protection du consommateur afin de répondre aux plaintes d'infraction liées aux nouvelles interdictions. Des amendes importantes seront prévues pour les contrevenants.
- Réseau Web québécois des écoles primaires et secondaires
 - Créer un réseau Internet balisé (Extranet) reliant toutes les écoles du Québec et offrant aux enfants dès leur entrée scolaire :
 - une adresse de courriel sécurisée;
 - des sites Web de qualité approuvés et ne comportant pas d'hyperlien vers le Web
 - une encyclopédie multimédia universelle (Wikipedia des enseignants);
 - des sites de clavardage gérés par des professionnels (aide aux devoirs, écoute active, entre autres).
 - un portail pour les sites Web scolaires et une galerie virtuelle pour l'exposition des créations étudiantes;
 - un babillard pour annoncer les activités culturelles ou autres
 - Le portail comporterait trois volets : étudiants, enseignants, producteurs de contenu ludo-éducatif. Les étudiants et les enseignants pourront facilement communiquer entre eux et les éditeurs pourront offrir des outils pédagogiques adaptés aux besoins des différentes régions.
- Mission Québec culturelle virtuelle
 - Mandater un délégué spécial dans chaque « mission Canada ». Ces « ambassadeurs » québécois seraient chargés de remettre un dossier traitant des valeurs économiques et culturelles du Québec à leurs homologues étrangers. Ce dossier comprendrait un cédérom avec lien vers un site Web qui servirait de portail à tous les membres de la communauté culturelle, artisans ou professionnels. Le site Web contiendrait le curriculum et les spécialités de chacun, et dans le cas d'artistes, un catalogue de leurs créations.
 - Protéger l'identité culturelle québécoise lors de négociations commerciales.
- Musées et site patrimoniaux : entretien des lieux et visites virtuelles
 - Financer la mise en place d'un réseau audio-visuel Internet permettant aux citoyens de prendre rendez-vous pour une visite virtuelle guidée dans tous les musées et sites d'intérêt du Québec. Le guide utilisant une caméra Web et un micro pourra se déplacer au gré de la visite et répondre aux internautes comme s'ils étaient sur place. Cette approche permettra, par exemple, à un enseignant de Montréal d'organiser une visite au Musée de la Gaspésie tout en évitant les frais de déplacement et les coûts environnementaux.
 - Prévoir un financement adéquat des sites historiques sous juridiction québécoise qui permettrait d'inverser l'état actuel de détérioration.
 - Promouvoir le secteur de la rénovation afin de vaincre l'obsession présente pour de nouvelles constructions parallèlement au programme « coop d'artiste ».

E. Musées

- Créer un musée d'histoire naturelle dont les collections sont accessibles à tous.



Famille et travail

Le parti vert du Québec s'engage à promouvoir le travail de quatre jours semaine (ou moins) pas réservé uniquement aux familles avec des enfants en bas âge.

Il permet aux gens de se valoriser par autre chose que le revenu annuel, évite les *burn out*, donne du temps pour la famille, la préparation des repas (moins de consommation de déjà - prêt à manger - avec ce que cela implique au niveau environnemental , au niveau de la santé et au niveau des valeurs familiales).

En plus cela permettrait aux gens d'avoir du temps.... pour la qualité de vie. Et le travail rémunéré ou avantages divers des femmes ou des hommes au foyer.



Gestion des déchets

Afin de réduire le gaspillage des ressources, un gouvernement vert s'engage à :

- Promouvoir l'**économie circulaire**.
- Rendre la collecte sélective accessible aux résidences, commerces et industries sur l'ensemble du territoire québécois.
- Instaurer un réseau de récupération et de recyclage des appareils électroniques d'usage domestique, financé à partir d'un frais de recyclage perçu au moment de l'achat.
- Mettre en place des avantages fiscaux pour les ménages et entreprises qui produisent peu de déchets.
- Mettre en œuvre des incitatifs fiscaux afin que les biens de consommation à forte teneur en matières recyclées et/ou recyclables coûtent moins cher aux consommateurs.
- Viser la production et la consommation de biens composés à 100 % de matières recyclables.
- Exiger que tous les journaux contiennent 50 % de matières recyclées et des encres biodégradables.
- Proscrire le sur-emballage plastique des biens de consommation.
- Inciter les entreprises par des mesures économiques à réduire leur production de déchets.
- Mettre en place des incitatifs légaux et fiscaux afin que se développe le marché des matières recyclées.
- Soumettre les sites d'enfouissement à des règles environnementales plus sévères.
- Promouvoir l'arrêt de l'utilisation des incinérateurs.
- Imposer des frais d'enfouissement qui reflètent les coûts à long terme d'une gestion non-viable des déchets.
- Bannir, à plus ou moins long terme, la production et la présence de déchets toxiques dangereux du territoire québécois.
- Soutenir les initiatives de compostage domestique et agricole.
- Soutenir l'émergence d'initiatives diverses en termes de gestion écologique des déchets et de réduction à la source de la production de déchets.
- Mettre en œuvre et soutenir des projets de revalorisation des déchets afin d'en faire des ressources.
- Promouvoir l'investissement dans les ressourceries et tout autre type d'entreprise d'économie sociale de gestion écologique des déchets.



Gestion écologique des forêts

Afin d'allier économie locale et biodiversité, un gouvernement vert s'engage à

- Créer un réseau d'aires protégées représentatif de tous les écosystèmes et constituant 15 % du territoire québécois.
- Interdire l'exploitation forestière au-delà du 52e parallèle.
- Exiger des intervenants en forêt publique d'être certifiés par le FSC (*Forest Stewardship Council*).
- Réaliser une étude d'impacts environnementaux générale des coupes à blanc.
- Mettre en œuvre une large campagne de sensibilisation pour baisser la sur-demande de bois, diminuer la surconsommation de matière ligneuse et ajuster les exportations par rapport à la capacité de nos forêts de se renouveler.
- Élaborer un règlement de contrôle intérimaire (RCO) obligatoire pour toutes les municipalités afin d'encadrer les interventions en forêt privée.
- Soutenir le financement des travaux sylvicoles et des travaux à long terme par des agences de mise en valeur des forêts privées.
- Favoriser les programmes de métayage forestier et de la forêt habitée aux environs des zones habitées.
- Diversifier les méthodes de coupe en favorisant l'utilisation des nouvelles techniques de coupe (CPPTM, coupe mosaïque, etc.).
- Imposer un moratoire immédiat sur l'utilisation d'espèces transgéniques dans l'aménagement forestier.
- Favoriser l'utilisation de méthodes forestières de conservation qui permettent de protéger les sols forestiers et de faire croître des forêts diversifiées et écologiquement saines.
- Élargir le département d'inspection forestière du Ministère des ressources naturelles pour assurer une surveillance réelle des interventions. Instaurer un système de primes et de pénalités sévères pour garantir la qualité des interventions en forêt.
- Réviser les méthodes de calcul de la possibilité forestière.
- Mettre à jour un programme d'inventaire forestier plus soutenu et s'assurer de la mise à jour régulière des données forestières pour acquérir une meilleure connaissance de la forêt québécoise.
- Réformer le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique afin de le rendre plus conforme aux réalités de la gestion écosystémique et intégrée.
- Soutenir la formation et la valorisation des travailleurs forestiers.
- S'assurer que les régimes de rémunération forfaitaire des travailleurs forestiers soient justes et qu'ils assurent la qualité des travaux sylvicoles et/ou favoriser des régimes de rémunération fixe.
- Favoriser la recherche en écologie forestière.
- Reconnaître la profession de travailleur forestier par la création d'un ordre dans le code des professions du Québec.
- Procéder, dans le milieu forestier, à la séparation des activités de récolte de celles liées à la transformation industrielle (abolition des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers, CAAF), il est convenu de :
 1. Favoriser le regroupement des travailleurs forestiers sous forme de coopérative.
 2. Fournir de l'aide technique à ces travailleurs pour se former en coopérative.



Justice sociale

Situation actuelle

Dans notre société productiviste où la croissance est un dogme et la pensée unique, les inégalités s'accroissent à tous les niveaux et la plus démunies subissent de plus en plus les fluctuations d'une économie prétextes incontrôlables, mais dont les profits sont toujours pour les mêmes. Alors que la productivité s'est considérablement accrue dans tous les secteurs, le temps de travail, en Amérique du Nord principalement, n'a pas diminué depuis 50 ans. L'esprit de compétition, partout mis en valeur, et la précarité de l'emploi ont contribué à affaiblir la solidarité.

Il est évident que la répartition équitable de richesses n'est pas la priorité de nos dirigeants et que l'injustice et la pauvreté sont parmi les causes principales de la crise écologique, social et économique actuelle.

Le système judiciaire est de moins en moins accessible, car basé sur l'argent. Seuls les nantis et les corporations peuvent réellement faire valoir leurs droits. L'aide juridique n'en est plus véritablement une et de plus en plus de citoyen(ne)s renoncent à une justice dont il n'aurait pas les moyens d'assumer toutes les tracasseries.

Notre système démocratique repose, lui aussi, sur l'argent, l'exercice du pouvoir est trop souvent réservé aux partis bénéficiant de l'aide des grosses corporations. Notre système électoral uninominal à un tour ne favorise pas l'émergence d'alternatives que de plus en plus citoyen(ne)s souhaitent. La désaffection pour la politique, principalement des jeunes, est donc grandissante et la véritable expression populaire ce fait de plus en plus dans la rue. Notre Premier ministre peut donc clamer "ils n'ont qu'à se faire élire", il sait très bien qu'ils n'en ont pas les moyens financiers, ni la chance de faire entendre leur voix à l'intérieur d'un parlement restreint.

Principes généraux

Les changements sociaux importants ne se feront qu'avec la participation des citoyen-nes, si elles ou ils retrouvent le goût de s'impliquer et de s'exprimer.

Nous pouvons cependant, dès maintenant, proposer des pistes et contribuer à redonner espoir en faisant la promotion :

- de la solidarité ;
- de la distribution équitable des ressources sociales et naturelles ;
- de l'égalité des chances pour un développement harmonieux et respectueux de l'environnement ;
- de la réduction et du partage du travail ;
- de l'éradication de la pauvreté par l'instauration d'un revenu minimum garanti ;
- d'une justice réparatrice et accessible à toutes et tous ;
- d'une démocratie participative, fondée sur l'égalité des droits de tous les individus.

Objectifs à long terme

- Une société verte, juste et solidaire.
- En respectant nos principes et valeurs fondamentales.
- Sur le plan social particulièrement, en participant à l'établissement d'un ordre mondial juste et équitable, qui auraient pour but de combler l'écart entre les riches et les pauvres, au Québec et ailleurs.
- En s'assurant que l'ensemble des citoyen(ne)s, incluant les futures générations, profitent des ressources limitées et partagent équitablement le travail nécessaire à leur production.

- En garantissant les droits fondamentaux de toutes et tous.
- Et en favorisant une véritable démocratie citoyenne et participative.

Objectifs à court et moyen terme

Un programme politique pour une société juste et solidaire. Travailler en collaboration :

- Nous avons décidé d'élaboré un programme en collaboration avec les citoyen-nes, les régions et les candidats locaux. Et nous ne souhaitons pas imposer par le haut des solutions toutes faites.
- Sensibilisation : notre programme préliminaire doit susciter de l'intérêt, provoquer un véritable débat d'idées, s'opposer aux idioties de la pensée unique et inciter aux revendications prétendues impossibles dans le contexte actuel.
- Rejoindre le nouveau mouvement populaire montant :
- Parce qu'il y a une attente dans la population pour une alternative politique et que nous sommes les mieux placé pour occuper cette place, il faut que notre programme, surtout sur le plan social, reflète les préoccupations populaires.
- Les problèmes fondamentaux sont d'ordre éthique et non économique. Si 10% de la population s'approprie 90% des ressources tout en nous précipitant vers une catastrophe écologique, on peut imaginer l'ampleur des réformes nécessaires. C'est donc bien tout le système et notre mode de vie qu'il faut changer.
- C'est plus en en appelant au bon sens populaire, à l'imagination et à la fantaisie que nous ferons face à la crise écologique et sociale actuelle. Et c'est seulement lorsqu'un nombre suffisant de citoyen-nes, à travers le monde, le désireront que les changements majeurs nécessaires se feront.

Propositions

Social

- Diminution du temps de travail pour mieux vivre tout en réduisant le chômage :
 - 35 h sans réduction de salaire pour l'ensemble des salarié-es.
 - 32 h et semaine de 4 jours avec réduction de 5% sur demande.
- Possibilité d'une année sabbatique tous les 7 ans. Bonifier le régime de vacances annuelles de sorte qu'il passe de deux semaines à quatre semaines minimum pour l'ensemble des salarié-es.
- Droit pour les salarié-es de refuser le temps supplémentaire.
- La lutte contre la précarité passe par un emploi de qualité pour toutes et tous :
- Haute du salaire minimum et introduction d'un mécanisme d'indexation en fonction de la progression du salaire moyen.
- Favoriser l'accès et la formation d'unions ou syndicats démocratiques.
- Mesures concrètes favorisant la conciliation travail-famille.
- Proscrire l'utilisation clandestine de moyens de contrôle ou de surveillance des travailleuses ou travailleurs.
- Créer un minimum décent (revenu et conditions) pour le temps partiel.
- Mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté et pour que l'ensemble des citoyen-nes puissent vivre enfin dans la dignité :
- Revenu minimum garanti inconditionnel.
- Assurance parentale couvrant 80% du salaire et incluant les travailleurs autonomes.
- Loi cadre anti-pauvreté assurant un partage réellement équitable des ressources.
- Garantir pour chaque enfant un mode de garde (crèche, assistantes maternelles à domicile, garderies...).
- Pour un droit au logement pour toutes et tous :
- Construction immédiate de 8000 logements sociaux répartis dans les quartiers. Ces nouvelles constructions devraient être certifiées écologiques et servir ainsi de modèle
- Aide au développement communautaire :
- Locaux réservés aux associations dans tous les quartiers.
- Crédit d'impôt pour activité communautaire ou associative.

Justice

- Favoriser la prévention et un système d'arbitrage, faire de la justice un recours ultime :

- Combattre le crime par la restauration des communautés de base.
- Rendre accessible les recours légaux inévitables à l'ensemble des citoyen-nes.
- Actuellement, seuls les corporations et les nantis ont véritablement les moyens de faire valoir leurs droits.
- Simplification des procédures et développer le recours aux médiateurs pour régler les petits conflits.
- Respect des droits des premières nations et de leurs territoires ancestraux.
- Légalisation du cannabis et développement de programmes sérieux de prévention ou de traitements liés à l'usage de drogues dures ou aux problèmes de jeu compulsif.



Loisirs

- Multiplier les équipements de loisirs, prioritairement dans les quartiers populaires et régions éloignés
- Autodétermination des usagers et pratique de la démocratie dans la gestion de ces équipements
- Privilégier les activités qui favorisent la communication (fêtes populaires, sports d'équipe, expression culturelle, etc.) Et facilité de garderie pour en faire bénéficier un grand nombre
- Développer les activités de contact avec la nature



Respect de la vie animale

Instauration d'une réglementation et d'une agence pour le respect de la vie animale :

- Inspections pour l'industrie d'élevage d'animaux.
- Amendes sérieuses pour les personnes trouvées coupables de maltraiter les animaux.



Ressources naturelles et faune

État des lieux

Le Québec est un immense territoire dont les ressources fournissent une grande part de notre richesse matérielle. Au-delà même de celle-ci, ce territoire définit notre culture par l'importance de notre contact avec la nature dans nos activités récréatives, familiales et professionnelles.

Par contre, malgré l'importance de notre territoire, sa gestion est déficiente, des projets énergétiques tous azimuts sont élaborés sans ligne directrice, le développement minier est dirigé par des intérêts économiques de à courte vue, la forêt n'est toujours pas exploitée de manière durable.

Enfin, la protection de la faune et de la biodiversité n'offre pas un niveau de vie acceptable aux générations futures.

Énergie

Si le Québec peut être fier d'assurer près de 50 % de sa consommation d'énergie par des sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité et bois), il reste que l'autre moitié est issue du pétrole et du gaz naturel, importés d'Afrique et d'Europe (pétrole) et de l'ouest l'Ouest canadien (gaz naturel).

Même si l'hydroélectricité représente 94 % de notre production électrique, nous avons aussi recours au nucléaire, à la cogénération (avec du gaz naturel, du bois et des biogaz) ainsi qu'à l'énergie éolienne et à des importations d'électricité pour couvrir nos besoins. Par ailleurs, des exportations d'électricité sont une source de revenu significative pour le Québec, même si les montants ne sont pas aussi importants que dans l'exploitation des hydrocarbures en Alberta, par exemple.

Forêt

Les forêts couvrent près de 50 % du territoire québécois : la forêt boréale plus au nord (mais au sud de la taïga et de la toundra du Grand Nord), puis les forêts mixtes et feuillues au Sud, cette dernière dominée par l'érable à sucre et le bouleau jaune. Environ 75 000 emplois sont liés à la forêt et ce secteur représente près de 3 % du PIB du Québec, soit plus de 7 milliards de dollars.

Un Bureau du forestier en chef a été créé en 2005 et a déposé en 2010 son premier bilan, faisant état de plusieurs améliorations dans les forêts québécoises, mais aussi de plusieurs défis importants : manque de connaissances et de gestion intégrée, problèmes d'intégration de problématiques spécifiques dans la gestion des forêts (faune, changements climatique, premières nations, en particulier).

Mines

L'exploitation minière du Québec offre des emplois à 18 000 personnes, surtout en région. Les principaux minéraux produits permettent après traitement d'obtenir de l'or, du fer, du cuivre, du zinc et du niobium. Mais le Québec est aussi un lieu d'extraction de minéraux industriels (chrysotile, graphite, sel, silice, soufre, tourbe, entre autres) et de matériaux de construction (chaux, ciment, pierre, argile, sable et gravier).

Si la valeur de la production minière totale se situe autour de 5,5 milliards de dollars par années, un plus grand potentiel encore existe au Québec, notamment en uranium.

Faune et territoire

Notre territoire est le berceau de la biodiversité et des ressources naturelles qui nous offrent notre qualité

de vie. Nous l'utilisons aussi de manière récréative : près de la moitié des Québécoises et Québécois pratiquent des activités dans la nature, ce qui génère des dépenses de 3 milliards de dollars annuellement et génère plus de 30 000 emplois.

La pêche et la chasse, en plus de faire partie de notre histoire et des habitudes de beaucoup, sont un attrait touristique important pour le Québec.

Loi sur le développement durable

Malgré la loi sur le développement durable (loi 118) de 2006, les 16 principes qui devraient guider toutes les actions du gouvernement sont loin d'être respectés. Il va de soi que le respect de ces principes, unanimement reconnus par l'Assemblée nationale, doit être au cœur de l'action d'un gouvernement vert :

1. Santé et qualité de vie
2. Équité et solidarité sociales
3. Protection de l'environnement
4. Efficacité économique
5. Participation et engagement
6. Accès au savoir
7. Subsidiarité
8. Partenariat et coopération intergouvernementale
9. Prévention
10. Précaution
11. Protection du patrimoine culturel
12. Préservation de la biodiversité :
13. Respect de la capacité de support des écosystèmes
14. Production et consommation responsables
15. Pollueur payeur
16. Internalisation des coûts



Santé

Présentation

Un programme global de santé publique prenant en considération la santé individuelle, sociale et environnementale.

Santé individuelle : des personnes et des familles

En matière de santé individuelle, l'objectif premier est certes de venir en aide aux gens atteints de maladies ou victimes d'accidents mais aussi d'augmenter la vitalité physiologique et mentale des personnes et des familles.

Pour ce faire, une part importante de l'actuel budget du Ministère de la Santé sera réaffectée dans le financement d'actions éducatives, préventives, sociales et environnementales ainsi que dans l'analyse et l'expérimentation de différentes techniques de soins.

Santé sociale : des communautés humaines

En matière de santé sociale, l'objectif premier est également de venir en aide aux gens les plus démunis financièrement et socialement mais aussi d'élaborer avec les autres Ministères concernés des programmes permanents de développement de conditions favorables à la vitalité individuelle en ce qui concerne le revenu, le logement, les déplacements, le travail, les loisirs, etc.

Santé environnementale : de la nature et de ses ressources et des aménagements humains

En matière de santé environnementale, le potentiel-santé, à court, moyen et long terme devient le tout premier critère d'évaluation de toutes politiques gouvernementales. Une entreprise publique ou privée ne peut être vraiment « rentable » que si elle respecte, favorise et améliore l'état de santé des gens qui y travaillent et de la communauté dans laquelle elle est implantée.

Les aménagements humains existants et projetés seront analysés en fonction de leur potentiel-santé.

Une des priorités sera la réorganisation des espaces utilisés par les véhicules de transport et de loisirs.

Situation actuelle

Une part très importante du budget du Ministère de la Santé et des Services sociaux est consacrée aux interventions à des niveaux biochimiques et individuels par rapport à celles sur le plan social et environnemental.

Même avec l'instauration d'un programme d'assurance médicaments, le gouvernement ne contrôle pas vraiment les coûts excessifs inhérents à la sur-utilisation des médicaments.

Voici la définition exacte du fameux virage ambulatoire : virage dans l'organisation des services de santé où la personne pouvant se déplacer n'est plus hospitalisée pour recevoir les traitements et les interventions qui lui sont nécessaires.

Au passage de ce virage ambulatoire, le gouvernement a justifié la fermeture hâtive de plusieurs établissements de santé publique et la restriction des services dans quelques dizaines d'autres.

Cette médecine interventionniste fort coûteuse n'arrive plus à offrir efficacement et rapidement des soins

de qualité à tous ceux et celles qui en ont besoin et il y a une grande disparité de la quantité et la qualité des services offerts entre les centres urbains et les régions.

La tarification de certains services de santé a été proposée comme une solution possible : ce serait le retour à un système qui favoriserait les mieux nantis et les populations urbaines au détriment des autres.

Objectifs à court et moyen termes

- Demander que le budget du Ministère de la santé et des services sociaux commence à favoriser davantage des politiques pouvant mener à une restructuration profonde des services de santé.
- Par des programmes bien élaborés d'éducation populaire, permettre aux individus et aux familles d'acquérir plus de connaissances et de responsabilité pour leur santé.
- Les CLSC pourraient jouer un rôle de premier plan dans la mise en fonction de ces programmes.
- Promouvoir des environnements de vie plus sains en milieux urbains et ruraux, au niveau des lieux de travail, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'éducation, des systèmes de transport, et du développement économique local.
- Demander la création d'un organisme public ayant pour mission de recenser, d'étudier et de présenter objectivement les différentes approches complémentaires de santé (aussi nommées « médecines alternatives ») dans le but de préparer leur intégration réelle au réseau des services de santé.

Objectifs à long terme (Vision d'une société écologique)

- En tenant compte des besoins réels, développer des politiques accordant autant d'importance à la médecine préventive, à la promotion de la santé et au développement de l'autonomie individuelle et collective qu'au traitement et à la guérison des maladies.
- Restructuration du réseau des établissements de santé (hôpitaux, CLSC, cliniques spécialisées) en augmentant le nombre et les services des établissements communautaires et locaux.
- Exiger des grandes entreprises qu'elles donnent à leurs travailleurs des sessions d'information et d'activités spécifiques concernant la santé.
- Offrir à toute personne devant recevoir des traitements, l'opportunité d'être adéquatement informée de leur état de santé et de la variété de traitements disponibles, conventionnels ou complémentaires/alternatifs.
- Un gouvernement du Parti Vert encouragera les recherches à tous les niveaux, mais plus spécialement en ce qui concerne la santé publique, l'épidémiologie et les soins communautaires et infirmiers. Les recherches dans les facultés universitaires seront affranchies des trop généreuses contributions des sociétés commerciales, pharmaceutiques ou paramédicales.
- Sera institué un processus d'évaluation continue des interventions et des produits de santé, aux plans de la rentabilité, de l'efficacité. Toutes les informations compilées dans le cadre de ces analyses seront accessibles au public.

Propositions

- Accroître significativement l'investissement dans la prévention concernant les habitudes de vie, une alimentation saine, l'exercice physique, les campagnes de prévention et d'information sur l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, etc., et le dépistage précoce des maladies.
- Contre toute forme de désassurance qui se traduirait par un transfert de la facture à l'usager.
- Réinvestissement à court terme dans la santé afin de stabiliser la situation actuelle.
- Réduire le ratio infirmier(ère) / patient afin d'augmenter la qualité du service et de limiter le travail en temps supplémentaire.
- Publiciser le rôle des CLSC, des CHSLD et des organismes communautaires, et augmenter leurs ressources de manière à ce qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leur rôle et de leur responsabilité.
- Favoriser la mise en place d'un réseau de services intégrés comprenant les organismes communautaires et les établissements de santé et de services sociaux
- Rehausser le statut de l'infirmière et de la sage-femme
- Donner la priorité aux services de santé offerts à la population sur tous les autres types de dépenses.
- Réassurer les services ophtalmologiques et dentaires ainsi que la vaccination contre les maladies épidémiques aux niveaux de 1990

- Faire la lutte au grave problème du suicide par la mise sur pied d'un plan ambitieux de prévention et de conscientisation, ne se limitant pas à la publicité, afin d'endiguer ce phénomène.
- Pourvoir l'éducation prénatale et le support postnatal adéquat.
- Intégrer aux cours primaires et secondaires la promotion de la philosophie selon laquelle nous sommes responsables de notre propre santé. Le programme mettra l'emphase sur la nutrition, particulièrement sur la nourriture biologique, la posture, et l'exercice. En outre, la relaxation et la gérance du stress seront enseignés. Ce programme résultera en une meilleure santé de la population, et réduira la quantité d'argent qui serait normalement nécessaire d'être dépensé pour le traitement des maladies. D'autres facteurs au-delà du contrôle de l'individu seront aussi enseignés dans les écoles et via les médias, particulièrement la relation entre un air pollué, la qualité du sol et de l'eau et les maladies dues à des causes environnementales.
- Encourager l'exercice par une politique des transports qui rendent facile, sécuritaire, plaisant et peu coûteux de marcher ou faire de la bicyclette sur de courte et moyenne distance.
- Introduire une taxe sur les produits chimiques ajoutée aux produits de consommations alimentaires
- Introduire une écotaxe sur la production de produits toxiques nuisibles à la santé publique
- S'assurer de l'accès à de la nourriture sans pesticides et engrains, non irradiée, non modifiée génétiquement ainsi qu'à l'air, l'eau et un sol non pollué pour la génération présente et les générations futures.
- Adopter une charte des droits et responsabilités du patient qui assurera à tous les usagers que le fonctionnement du réseau et toute modification susceptible d'y être apportée se fera dans le respect absolu de droits minimaux reconnus aux patients qui portera entre autres sur les droits et la dignité du patient, le droit au professionnel de son choix, l'accès et la confidentialité des dossiers.
- Informer les patients lorsqu'il est possible de le faire du coût des soins et services reçus.
- Prendre les mesures pour faire en sorte que le dossier médical suive le patient afin d'éviter la duplication des interventions diagnostiques et thérapeutiques.
- Encourager un suivi systématique du patient entre la clinique, l'hôpital et son domicile.
- Assurer une transparence totale face aux enjeux des recherches médicales.
- Promouvoir des services qui respectent la dignité des personnes âgées et leur offrent une qualité de vie.
- Investissement accrue dans les soins de longue durée et dans l'hébergement des personnes âgées.
- Une meilleure coordination des services et des ressources visant à soulager le travail exigé des membres de la famille et des bénévoles.
- Une meilleure formation pour le personnel (gérontologie, etc.).
- Une augmentation des soins à domicile.
- Adoption d'une politique de reconnaissance des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux en leur assurant un accès adéquat et stable aux ressources et il proposera d'intégrer les organismes communautaires selon une logique de réseau en lien avec la clientèle desservie.
- Un régime d'assurance médicament universel et public, de l'achat de médicaments au coût le plus bas et de la gratuité pour les personnes à faibles revenus. Le PVQ est aussi en faveur d'une politique d'accès aux médicaments génériques qui ne défavorise pas les consommateurs et consommatrices par rapport aux compagnies de produits pharmaceutiques.
- Alternatives à la vaccination systématique, lorsque cela est possible.
- Une réduction des coûts administratifs du système, réduction qui ne doit pas affecter les services à la population.
- Amélioration de la qualité de la formation pour les personnes qui dispensent des services.

La santé et la sécurité au travail

- Étendre l'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail à l'ensemble des salarié(e)s, quel que soit leur statut et leur secteur de travail.
- Encourager la recherche et l'application de l'ergonomie afin de réduire l'incidence des blessures au travail et à la maison.
- Une véritable reconnaissance des maladies du travail et de leurs conséquences sur la vie des victimes par :
 - La mise à jour régulière de la liste des maladies présumées avoir un lien avec le travail.
 - L'élimination des tracasseries administratives et de l'interprétation abusive de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles faites par la CSST dans les réclamations pour les maladies du travail.

- La mise sur pied d'une banque de données sur les maladies du travail, indépendante de la CSST et accessible aux travailleurs(euses) ainsi qu'à leurs représentant(e)s.
- L'implantation de véritables programmes de réadaptation professionnelle qui tiennent compte des séquelles de la maladie, des capacités de la victime de la maladie, et des possibilités réelles de réorientation professionnelle.

Une éducation préventive

Afin de conscientiser les Québécois de l'importance de saines habitudes de vie, un gouvernement vert s'engage à :

- Accroître significativement l'investissement dans la prévention concernant les habitudes de vie, une alimentation saine, l'exercice physique, les campagnes de prévention et d'information sur l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, etc., et le dépistage précoce des maladies.
- Faire la lutte au grave problème du suicide par la mise sur pied d'un plan ambitieux de prévention et de conscientisation.
- Encourager l'exercice par une politique des transports qui rendent facile, sécuritaire, plaisant et peu coûteux de marcher ou faire de la bicyclette sur de courte et moyenne distance.
- Inclure ces différentes mesures aux différents niveaux scolaires et dans les milieux de travail : augmenter les heures de pratiques d'activités physiques, favoriser le développement des pistes cyclables, des rues piétonnières et des installations sportives et étudier la faisabilité d'un parc montréalais de vélos à usage public.
- Instaurer un programme d'éducation sur l'alimentation et la santé en général aux niveaux primaire et secondaire ainsi que la promulgation d'une loi interdisant la malbouffe et les boissons gazeuses des distributrices et cafétérias en milieu scolaire et institutionnel.
- Fournir une éducation prénatale et un support postnatal adéquat.



Sport

Quelques réflexions

Le sport n'est pas, une occupation qui doit garder l'aspect de hobby qu'il a présentement. En un siècle, nous sommes passés d'une société qui se dépensait physiquement, et donc avait un moyen de garder son corps en forme, à une société où l'effort est découragé par toute technologie apparaissant sur le marché.

Socialement, il est de plus en plus mal vu de faire quelque effort physique que ce soit pour gagner sa vie, car ça fait prolétaire. Ce qui est bien vu, par contre, c'est de payer pour se dépenser physiquement! On en est là.

Un esprit sain dans un corps sain.

- Il est temps de remettre cette idée en question. Le sport est maintenant devenu NÉCESSAIRE.
- Nécessaire, car les soins de santé vont augmentant à cause en bonne partie de la sédentarité croissante, et donc l'atrophie croissante qui est une des causes principales du vieillissement prématué.
- Nécessaire, car il est prouvé que LE MEILLEUR ANTIDÉPRESSEUR est le sport, meilleur que toutes les pilules qui soient.
- Nécessaire, car nous nous en allons vers la pente dangereuse de la médicalisation systématique de tous nos bobos, peines, etc. .
- Nécessaire, car il aide au développement d'une discipline constructive.
- Nécessaire, car les vertus de l'effort peuvent être apprises par une pratique sportive régulière.
- Nécessaire, car le sport peut aussi, être transport, ce qui aiderait à la décongestion de la circulation sur les routes, et les rues.
- Nécessaire, car le transport sportif aide à protéger l'environnement.
- Nécessaire, car sport et cigarette ne font pas bon ménage ensemble.
- Nécessaire, car sport et junk food non plus ne font pas bon ménage.
- Nécessaires, car la pratique sportive dans la nature nous en rapproche et aide à notre compréhension de sa valeur et de sa fragilité.
- Nécessaire, car la violence inhérente à l'humain peut être canalisée de façon à la désamorcer.
- et finalement, nécessaire, car les olympiens de demain, qui nous inspireront doivent être encouragés à se dépasser, si c'est là leur aspiration, mais il faut aussi encourager les gens à la pratique!

Sport et politique

Il est naïf de croire que le sport est sur le point de redevenir apolitique ou détaché des intérêts économiques, mais une chose est sûre, le sport doit redevenir moins un spectacle et plus un mode de vie. Il n'y a rien de mal à se sentir fiers de nos athlètes, au contraire, car c'est un bon moyen de grandir avec des modèles positifs mais la pratique est néanmoins le but d'avoir ces modèles. C'est notre avenir collectif qui en dépend.

Il y a beaucoup de place pour une évolution des mentalités dans les milieux sportifs. Nombres de participants et d'organisateurs sont 1/4 de siècle en arrière de ce qui se passe dans le reste de la société. Il est temps de décloisonner ce monde machiste. Par ailleurs, l'esprit de compétition peut devenir malsain si on l'exacerbe de façon exagérée.

Pour finir, il me semble qu'il serait temps que l'on réalise que les soins de santé ne commencent pas lorsqu'on arrive à l'hôpital. Le sport est un des moyens les plus importants de prévention. Nous devons, de ce fait, tout faire pour amener nos enfants à aller jouer dehors, et à reprendre contact avec la nature.

Propositions

- Favoriser le développement d'un réseau de transport sportif.
- Redonner aux écoles des moyens SPÉCIFIQUES (qui ne pourront être détournés à d'autres fins) aussi bien en moyens financiers et techniques à la pratique des sports du XXI^e siècle
- Créer des semaines de pratique sportive gratuites pour les familles à revenus modestes; elles sont les plus souvent touchées par les problèmes de sédentarité liés à leur pauvreté
- Donner des crédits d'impôts à tous ceux qui vont travailler sportivement à plus de 3 kilomètres de chez eux.
- Faire une campagne d'encouragement à la pratique sportive afin de rétablir le sport comme activité *cool* et donc acceptable (type campagne de participation ou alcool au volant).
- Ces campagnes se sont révélées efficaces lorsque bien faites.
- Favoriser toute pratique sportive écologique au détriment des pratiques sportives non écologiques.
- Redonner des moyens aux bénévoles du sport, par des cours adaptés au 21^e siècle et une formation axée sur la pratique de sports écologiques (en opposition aux sports motorisés, par exemple).

C'est ainsi que nous devrions adopter, aussi bien au sein du système scolaire, que par des politiques familiales des incitatifs réels à la pratique sportive.



Urbanisme et aménagement du territoire

Principes généraux

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont étroitement liés aux transports. En effet, les choix en matière de transport déterminent la structure et le développement de telle ou telle région au Québec, comme ont pu l'être le St Laurent et plus récemment le chemin de fer et les autoroutes.

Situation actuelle

Après la croissance des banlieues et la fuite des centres villes dans les années 70-80, on assiste actuellement à un regonflement des centres urbains et au détriment des campagnes qui tentent de maintenir leur population victime du contexte économique.

Plusieurs problèmes se posent :

- la déresponsabilisation du citoyen face à son environnement quotidien
- le gonflement urbain non contrôlé
- le mitage des campagnes

Les phénomènes sont semblables à différentes échelles, dans les petites comme dans les grandes villes. Pour être citoyen responsable, il faut pouvoir accéder facilement aux instances de décision. La population a perdu le contact avec ses propres instances de décision et ne se sent plus concernée par le développement de son propre milieu de vie (démocratie participative).

Il en est de même en région du Québec. Dans certains villages, on voit apparaître des néoruraux qui construisent des "cabanes" de style très urbain, et viennent "saccager" le milieu. Ce mitage ne semble pas contrôlé par les municipalités qui accueillent ces nouveaux résidents sans contrainte et sans réfléchir à l'identité de leur municipalité à long terme.

Propositions

Objectifs à long terme

L'objectif principal du Parti Vert du Québec concernant l'aménagement du territoire est d'assurer un équilibre entre les populations urbaines et rurales et mettre en place les conditions d'épanouissement de chacune d'elles en respect avec leur environnement.

Objectifs à court terme et moyen termes

- **Veiller à la mixité des populations** : Le problème du logement social est d'autant plus actuel que les municipalités doivent décider d'imposer une mixité de population dans des quartiers centraux (ex : plateau Mont-Royal à Montréal) reconquis et restaurés par des propriétaires plus aisés. Pour le bien-être de l'ensemble des habitants, il est nécessaire de créer une dynamique d'échanges, pour éviter les ghettos et maintenir une animation de quartiers avec des habitants qui ont différents styles et rythmes de vie.

Solutions : répartir le logement social dans toute la ville – ex : encourager les coopératives. La gentrification se fait ensuite par étape... C'est ce qui favorise aussi l'intégration des immigrants et développe un bon esprit de voisinage.

- **Maintenir une densité moyenne d'habitations** : prôner l'équilibre autant dans la banlieue ou en région trop mangeuse d'espaces avec des résidences trop éloignées les unes des autres qui procurent à long terme un sentiment d'insécurité (Los Angeles), qu'en ville avec des cités trop denses où la promiscuité crée des tensions difficilement gérables.

Solutions : veiller à concentrer la population dans des zones où la moyenne des logements varie de 2 à 4 étages, respectant l'échelle humaine. Sensibiliser les élus en région sur un programme de zonage urbain.

On peut ainsi facilement regrouper toutes les infrastructures d'équipement (eau, électricité, institutions, loisirs...), tisser un réseau de transport en commun, tout en respectant des espaces de verdure.

Le système urbain montréalais basé sur les côtes et rangs (système cadastral québécois) constitue un ensemble d'îlots de bonne taille, construits souvent en rangée au fur et à mesure des besoins ; c'est cette densité moyenne qui crée une certaine qualité de vie.

- **Favoriser la mixité des fonctions** : On voit se concentrer à nouveau les grands centres d'achat au détriment des petits marchés centraux et se développer des secteurs monofonctionnels.

Solutions : préserver les commerces de quartier et le mélange des fonctions commerciales, résidentielles, institutionnelles. Multiplier et diversifier le réseau de distribution. Limiter les grands centres d'achat qui finissent par avoir un monopole et créer une homogénéité de la distribution.

- **Préserver le patrimoine ancien** : identifier les lieux et éviter ainsi une banalisation du paysage. Restaurer dans le respect des règles de l'art, mettre en place des organismes de conseil en architecture et en patrimoine pour les propriétaires qui veulent réhabiliter les logements et bâtiments anciens. A cela se joint la gestion équilibrée des espaces verts et le renouvellement des essences pour les générations futures...



Économie et emploi

État actuel

Les interventions actuelles du gouvernement dans le secteur de l'économie, que ce soit au niveau des subventions, de la fiscalité ou des sociétés d'état, ne tiennent que très rarement compte des impacts sociaux et environnementaux. Aucune planification à long terme (plus de 10 ans) n'est faite car elles doivent refléter, selon le gouvernement, les tendances du marché qui n'agit qu'à court terme. Le libre marché est encouragé et seul, selon le gouvernement, celui-ci doit régler nos projets de société.

Les subventions sont attribuées aux entreprises dont le domaine d'activité est économiquement prometteur, peu importe les impacts sociaux ou environnementaux. On peut penser, par exemple, aux cas des mégaporcheries, des exploitations forestières ou des industries pétrochimiques.

Au niveau de la fiscalité, que ce soit les impôts directs ou les taxes à la consommation, il n'y a aucune planification, ni intention d'utiliser les impôts comme outil d'amélioration sociale ou environnementale. Par exemple, la TVQ est la même pour les services que pour les biens de consommation. Pourtant, les services sont souvent créateurs de plus d'emplois locaux que les biens de consommation. Les services sont généralement beaucoup moins dommageables à l'environnement que les biens de consommation. Même parmi les biens de consommation, seulement dans quelques rares cas (essence, cigarettes,...) les taxes reflètent les dommages à la société. La situation actuelle tend à diminuer les impôts et donc le contrôle de la société sur les activités humaines et à laisser plus de place au marché.

Les sociétés d'états, dont les revenus sont pratiquement égaux à l'ensemble de toutes les taxes perçues aux entreprises, ne font que très rarement de réflexion des impacts socioenvironnementaux de leurs revenus. On n'a qu'à prendre comme exemples les machines de vidéopoker, le projet de la centrales thermiques d'Hydro-Québec et des investissements de la SGF ou de la caisse de dépôt qui ne recherchent que le profit à court terme.

Principes généraux

La loi des marchés n'est pas une loi naturelle mais une conception humaine. Elle ne peut à elle seule régir nos vies et nos activités. Ceux qui en font la promotion ne le font que par intérêt personnel. Le marché doit rester un outil de développement humain contrôlé par la société et non l'inverse. Un gouvernement démocratiquement élu doit voir à ce que le marché soit juste envers toute la population et permet un développement durable.

Objectif à long terme

L'objectif à long terme d'un gouvernement vert est de rendre l'économie du Québec tout à fait conforme au développement durable.

Pour ce faire, un gouvernement vert fera en sorte que toutes les décisions tiennent en compte simultanément et également les impacts économiques, sociaux et environnementaux.

L'implantation progressive de l'écologie industrielle qui en mettant différentes industries en symbiose permet de les rendre moins dépendantes des ressources naturelles, est un exemple d'objectif à long terme de développement durable.

Objectif à court et à moyen terme

Afin de mieux décrire les performances du Québec, nous proposons de changer l'indice économique qu'est le PIB par un meilleur indicateur de développement durable comme par exemple l'Indice de Bien-être

Fiscalité

Une des premières interventions d'un gouvernement vert dans l'économie est d'élaborer une réforme fiscale. La fiscalité est un outil puissant de développement. Elle permet de réorienter les habitudes de consommation afin de les rendre plus conformes à la notion de développement durable.

Ainsi, le principe du pollueur-paiteur sera étendu au domaine de la fiscalité (écotaxe).

Par exemple, les produits dommageables à l'environnement tels que les pesticides, les emballages, bien de consommation jetables, les carburants polluants verront leur taux de taxation augmenter.

Par contre les activités moins ou pas nuisibles comme les services ou les biens de consommation durables verront leur taux de taxe diminué.

La gestion de l'ensemble de la fiscalité fera en sorte que le fardeau fiscal total moyen des québécois ne sera pas augmenté. La hausse des revenus fiscaux due à l'augmentation des taxes sur les produits polluants ou de luxe permettrait, par exemple, une redistribution sous forme d'un revenu minimum garanti. Cette politique permettrait à la fois de solutionner en partie le problème de pauvreté et d'assainissement de l'environnement.

Sociétés d'état

Un gouvernement vert ferait en sorte que le développement durable soit le mot d'ordre des activités des sociétés d'état. Ainsi, par exemple, la société d'état Loto-Québec, cesserait les activités des machines de vidéopoker dont les revenus ne compensent pas les dommages sociaux qu'elles occasionnent. Hydro-Québec privilégierait l'efficacité énergétique et le développement de sources d'énergies renouvelables alternatives au lieu de promouvoir le développement de centrale thermique. Ou encore la SGF financerait l'implantation d'entreprise dont les retombées environnementales et sociales sont aussi importantes que celles économiques.

Subventions

Les subventions économiques seront transparentes et clairement identifiées même si elles sont indirectes. Ainsi, par exemple, le transport routier sera considéré comme subventionné vu que l'industrie de contribue pas à sa juste part dans le réseau routier. Même chose pour l'agriculture industrielle et l'industrie forestière.

Exportations

Près de 80% des exportations québécoises vont vers les États-Unis. La dépendance de notre économie québécoise envers les États-Unis est telle que les politiques de ce dernier déteignent de plus en plus sur les nôtres sans que les Québécois soient consultés. Il faut diversifier nos partenaires économiques afin d'être moins vulnérable aux crises économiques et politiques.

Dettes

Une grande majorité de la dette du Québec est externe. Un gouvernement vert devrait internaliser cette dette en créant des bons du trésor beaucoup plus attrayants ou des actions non-votantes de sociétés d'état.

Propositions

Fiscalité

Une fiscalité au service de l'écologie

Afin d'orienter l'économie vers un développement soutenable, un gouvernement vert s'engage à :

- Déplacer une partie des impôts directs vers les taxes vertes.
- Diminuer le taux de taxation des services et des biens de consommation durable.
- Augmenter le taux de taxation des produits dommageables à l'environnement comme les pesticides, les emballages et les biens de consommation jetables.
- Instaurer un système de droits échangeables entre les entreprises avec détermination d'un seuil de pollution maximum à ne pas dépasser. Ce seuil sera réévaluer à tous les 5 ans, selon les besoins.
- Taxer la publicité faisant la promotion de biens de consommation énergétivores, ainsi que la publicité faisant la promotion de biens de consommation non-durables.
- Renforcer les lois qui pénalisent les acteurs ayant des impacts négatifs sur l'environnement.
- Adopter une taxe dite « verte », applicable sur l'utilisation commerciale de l'eau. Il est entendu que cette taxe sera proportionnelle à l'utilisation.
- Diversifier nos partenaires commerciaux afin d'être moins vulnérable aux fluctuations économiques et politiques.
- Mettre un terme aux taxes foncières faibles des banlieues.

Sociétés d'état

- Un gouvernement vert ferait en sorte que le développement durable soit véritablement le mot d'ordre des activités des sociétés d'état.
- La société d'état Loto Québec cesserait les activités des machines de vidéo-poker dont les revenus ne compensent pas les dommages sociaux qu'elles occasionnent.
- Hydro-Québec privilégiera l'efficacité énergétique et le développement de sources d'énergie renouvelable alternative.
- La SGF financerait l'implantation d'entreprises dont les retombées environnementales et sociales sont aussi importantes que les retombées économiques.

Subventions

- Les subventions économiques seront transparentes et clairement identifiées même si elles sont indirectes.
- Le transport routier sera considéré comme subventionné vu que l'industrie ne contribue pas sa juste part dans le réseau routier.
- Même chose pour l'agriculture industrielle et l'industrie forestière.
- Des subventions pourront être faites aux industries qui veulent augmenter leur efficacité énergétique.
- Aide par subventions et par la loi à l'économie sociale, les coopératives, les fiducies foncières, les ressourceries et les entreprises locales enracinées dans le milieu

Exportations

- Diminuer la dépendance de notre économie québécoise envers les États-Unis.
- Diversifier nos partenaires économiques afin d'être moins vulnérable aux crises économiques et politiques.

Emplois

- Créer au Québec une expertise mondiale dans des domaines d'avenir à court et à long terme comme le développement de sources d'énergie renouvelable et la gestion de l'environnement.
- Favoriser une certaine protection d'emplois.
- Obtenir l'équité au travail pour tous les travailleurs.
- Réduction du temps de travail (les pertes dues à la réduction seront compensées par l'augmentation de l'efficacité des travailleurs : moins de burn-out, moins d'absentéisme au travail, moins de stress, ...).
- Mettre la qualité du travail comme un droit
- Possibilité de psychologues industriels

Dettes

- Internaliser la dette en créant des bons du trésor beaucoup plus attrayants ou des actions sans droit de vote.



Éducation

Il y a deux ans et demi, le Parti Vert du Québec présentait sa vision à l'aide du schéma suivant :

L'éducation et la démocratie étaient placées au centre de la vision intégrée. L'éducation demeure aujourd'hui un axe d'action prioritaire pour le Parti Vert parce que :

- **l'éducation est le meilleur moyen d'assurer le plein épanouissement de chaque être humain,**
la richesse d'une société repose sur la contribution de chacun de ses membres et tous ont droit aux services d'éducation qui leur permettront de développer tout leur potentiel.
- **l'éducation est le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté,**
dans une société postindustrielle comme la nôtre, la formation devient un incontournable pour intégrer le marché du travail; l'accès à un travail valorisant et bien rémunéré constitue un des moyens de lutter contre la pauvreté; cet accès passe par la formation.
- **l'éducation est le meilleur moyen pour améliorer la santé de la population,**
plusieurs études ont démontré que l'investissement en éducation avait un effet direct sur l'état de santé et conséquemment sur les coûts du système de santé;
- **l'éducation est un moyen efficace d'augmenter notre productivité dans une perspective de développement durable,**
le vieillissement de la population et la réduction de main-d'œuvre disponible nous forceront, afin de maintenir notre niveau de vie, à augmenter notre productivité; or, dans notre société postindustrielle, l'augmentation de la productivité nécessite des travailleurs spécialisés et formés;
- **l'éducation est le moyen d'assurer à la société des citoyens avertis et avisés,**
la capacité de réfléchir sur sa consommation, de départager les opinions des faits, de critiquer et soutenir consciemment des idées, bref tout ce qui caractérise un citoyen averti et avisé exige un certain niveau d'éducation;
- **l'éducation permet de débattre des enjeux et de participer à la vie démocratique,**
la capacité de participer au débat collectif, de comprendre les enjeux, de s'engager socialement et politiquement passe par l'acquisition d'une solide formation de base.

Voilà pourquoi le PVQ place l'éducation au cœur de son projet de société.

Les problématiques actuelles

Au niveau primaire et secondaire

- un décrochage scolaire important
- une intégration difficile des élèves avec difficultés d'adaptation et d'apprentissage
- un réseau privé subventionné à 60 % (exceptionnel au Canada)
- un déficit important de démocratie

Les trois premières problématiques semblent, au premier abord, peu reliées, mais dans les faits, elles s'influencent l'une l'autre de manière à certains égards.

Le **décrochage scolaire**, malgré les améliorations constatées depuis 1979, demeure une préoccupation pour plusieurs. Alors qu'en 1979 plus de 40 % des jeunes de 19 ans n'avait pas de diplôme et ne fréquentait pas l'école, ce pourcentage est de 18% en 2007. De plus, le taux d'obtention d'un premier diplôme atteint en 2007-2008 87,3 % dont 72 % obtenus avant l'âge de 20 ans et 15 % après 20 ans.

Même si notre taux d'obtention d'un premier diplôme se compare avantageusement à la moyenne des pays de l'OCDE parce que plusieurs jeunes raccrochent via l'éducation des adultes, nous devons continuer à lutter contre le décrochage scolaire au secondaire. Le décrochage au secondaire se construit pour la plupart des élèves dès les premières années d'école au primaire; les difficultés d'adaptation et d'apprentissage

vécues dès les premières années du primaire provoquent des lacunes en matière de lecture et écriture qui perturbent continuellement le parcours scolaire et concourent à développer une expérience négative de l'école.

Il faut réinventer nos écoles et revoir nos approches pédagogiques afin de faire en sorte que toutes nos écoles soient des milieux de vie dynamiques où il fait bon vivre et apprendre. Certaines écoles réussissent actuellement à créer ce type d'environnement, d'autres pas. Le rôle de l'équipe-école est central et il faut davantage la responsabiliser. Faire de chaque école un milieu responsable libre de développer les approches appropriées pour son milieu, voilà la voie à privilégier. Cette voie entraîne la disparition des commissions scolaires comme structure intermédiaire entre le ministère de l'Éducation et les écoles. Dans ce contexte de responsabilisation de l'école, il faut s'assurer que la direction se consacrera essentiellement à la pédagogie et à la vie de l'école et l'entretien des immeubles serait donc confié aux municipalités qui détiennent déjà cette expertise.

Pour favoriser l'émergence d'une telle école renouvelée, il faut consacrer davantage de ressources aux activités parascolaires; l'école doit être un milieu de vie complet avec des activités moins scolaires mais autant sources d'apprentissage significatifs.

Par ailleurs, il faut valoriser davantage l'éducation et un des moyens (appliqué en Ontario) consiste à porter l'âge de fréquentation scolaire de 16 ans à 18 ans ou l'obtention d'un premier diplôme.

L'intégration importante des élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans les classes régulières alourdit la tâche des enseignants et provoque des effets pervers lorsque la proportion de ces élèves dans les classes devient trop importante. Or au cours des 7 dernières années, cette proportion est passée de 13,5 % à 18,4 %. Cette proportion impose trop d'élèves en difficulté à l'enseignant de classes régulières si bien que ni les élèves sans difficulté ni les élèves en difficulté ne reçoivent des services éducatifs adéquats. Pourquoi une si grande proportion? Une des causes est l'attraction qu'exerce l'école privée subventionnée. En effet, près de 13 % des élèves du primaire et secondaire fréquentent une école privée et cette proportion atteint 1 élève sur 5 dans la région de Montréal. Ces écoles recrutent parmi les élèves sans difficulté et même elles recherchent les meilleurs élèves. Si ces élèves fréquentaient l'école publique, le ratio des élèves en difficulté intégrés aux classes régulières serait plus faible.

L'école privée qui est subventionnée à 60 % au Québec n'est pas subventionnée ailleurs au Canada. Cette exception ne se justifie d'aucune manière. Alors que tous s'opposent avec force à un système de santé à deux vitesses, nous tolérons un système d'éducation à deux vitesses.

Le déficit de démocratie constaté au niveau de l'élection des commissaires des commissions scolaires est flagrant; près de 7 commissaires sur 10 sont élus par acclamation les autres sont élus par 8 % des électeurs inscrits. Il n'est plus utile de maintenir cette structure intermédiaire entre le ministère et les écoles. Responsabilisons nos écoles et elles deviendront meilleures.

En conséquence,

Le Parti vert du Québec abolira les subventions accordées aux écoles privées.

Le Parti vert du Québec préconise une intervention précoce pour lutter contre le décrochage et investira de manière significative au premier cycle du primaire pour réduire le nombre d'élèves par classe et pour assurer les services aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Le Parti vert du Québec investira davantage dans les activités parascolaires (culturelles, sportives, sociales) afin de favoriser l'engagement des élèves dans leur école et leur milieu

Le Parti vert du Québec abolira les commissions scolaires et réorientera les ressources disponibles vers les écoles. Dans ce contexte, la responsabilité de l'entretien des immeubles sera confiée aux municipalités

Le Parti vert du Québec fera des écoles primaires et secondaires du Québec des entités autonomes et responsable (tout en favorisant le regroupement administratif des petites écoles)

Le Parti vert du Québec portera l'âge obligatoire de fréquentation scolaire de 16 ans à 18 ans ou l'obtention

d'un premier diplôme.

Au niveau collégial

Le niveau collégial est sans doute celui qui rencontre le moins de difficultés. C'est d'ailleurs le secteur dont on entend peu parler. Deux problématiques se posent cependant : le maintien des cégeps en région et l'accès à la formation à temps partiel pour les adultes.

Les baisses de clientèle actuelles et futures qui touchent les collèges en région et particulièrement ceux des régions ressources sont préoccupantes. Les collèges jouent un rôle important dans les régions du Québec et il est essentiel d'assurer leur survie. Les modes de financement doivent tenir compte de cette réalité. Par ailleurs, l'accueil d'étudiants étrangers peut constituer une partie de la solution d'autant plus qu'une telle approche pourrait favoriser l'éventuelle installation d'immigrants dans ces régions.

L'accès à la formation à temps partiel pour les adultes a déjà été très important dans les cégeps du Québec. Depuis plusieurs années, il n'y a presque aucune possibilité de compléter une formation collégiale à temps partiel; des programmes sont offerts à temps plein avec le soutien d'Emploi-Québec mais la formation à temps partiel, lorsqu'elle est disponible, coûte très cher. Les adultes doivent pouvoir se perfectionner et poursuivre leurs études à temps partiel au cégep comme c'est le cas au niveau universitaire.

Le Parti vert du Québec adoptera des règles de financement favorisant le maintien des cégeps dans les régions ressources du Québec.

Le Parti vert du Québec développera un programme visant à attirer des étudiants étrangers dans les collèges situés en région.

Le Parti vert du Québec subventionnera l'offre de formation à temps partiel dans les cégeps.

Au niveau universitaire

Le Québec a toujours voulu favoriser l'accès aux études universitaires et il a cherché à travers le temps à maintenir les frais de scolarité le plus bas possible. Ainsi, les frais de scolarité universitaire sont beaucoup plus bas au Québec qu'ailleurs au Canada : une moyenne de 2 415 \$ au Québec versus 5138 \$ pour le Canada. Cette situation découle du fait que le Québec a connu deux grandes périodes de gel des droits de scolarité soit de 1969 à 1989 et de 1995 à 2006; ceci a entraîné un transfert de coût d'une génération à une autre, les étudiants des années 90 ayant assumé une hausse importante suite au gel dont ont profité ceux des années 70 et 80. Attiré par la gratuité, le Québec s'est toujours distingué du reste du Canada sans oser aller jusqu'au bout. L'heure des choix est arrivée et le choix de l'accès gratuit aux études universitaires est celui à privilégier.

De plus l'approche québécoise, contrairement à celle d'autres provinces canadiennes, établit des droits de scolarité presque identique quel que soit le secteur disciplinaire; ainsi les droits de scolarité de l'étudiant en médecine couvrent 14 % du coût de sa formation alors que celui en sciences humaines et sociales en couvre 40 %. Pourtant le taux de rendement privé du diplôme en sciences humaines et sociales se situe à environ 9 % alors que celui du diplôme en médecine est de 21 %; le premier génère, par rapport aux revenus de carrière d'un diplômé de cégep, une différence de 327 000 \$ et le deuxième une différence de 2 300 000 \$. Rappelons-nous que c'est l'ensemble des québécois qui paie à travers leurs impôts l'accès aux études universitaires. Cette situation n'est pas sans soulever des questions en termes d'équités. Il nous faut trouver une mécanique qui, tout en garantissant la gratuité d'accès, tient compte des avantages que constitue le diplôme universitaire : remboursement partiel ou total du coût de la formation lorsque le diplômé accède au marché du travail, impôt supplémentaire étalé dans le temps pour compenser les coûts de la formation, et. La solution reste à trouver mais nous devons y travailler.

Enfin, il est surprenant de constater que la charge d'enseignement d'un enseignant universitaire est généralement de 6 crédits par session dans les universités francophones et d'environ 9 crédits dans les universités anglophones du Québec pourtant les activités de recherche ne sont pas moins nombreuses dans ces dernières. Il y aurait lieu d'étudier cet aspect.

Le Parti vert du Québec changera l'approche en matière de droit de scolarité à l'université en établissant la gratuité au niveau universitaire.

Le Parti vert du Québec étudiera avec les partenaires universitaires les mesures à mettre en place pour que les diplômés sur le marché du travail remboursent en tout ou en partie les coûts de leur formation afin de tenir compte de l'avantage que représente le fait de détenir un diplôme universitaire.

La formation de la main-d'œuvre

La loi favorisant le développement de la main-d'œuvre prévoyait lors de son adoption que toutes les entreprises ayant une masse salariale supérieure à 250 000 \$ devaient consacrer 1 % de cette masse salariale à la formation de son personnel. Un nouveau gouvernement libéral a modifié cette loi et l'obligation s'applique uniquement aux entreprises ayant une masse salariale de plus de 1 million \$. De 35 000 entreprises visées, il n'en reste qu'environ 10 000. Comme le perfectionnement de la main-d'œuvre est important, il faut corriger cette erreur : il y aurait lieu de reporter le niveau d'assujettissement à la loi au niveau d'une masse salariale de 500 000 \$.

Le Parti vert du Québec modifiera la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre pour y assujettir les entreprises ayant une masse salariale de 500 000 \$ et plus.



Énergie

Augmentation de l'efficacité énergétique et réduction de la consommation

Le développement durable n'est pas synonyme de croissance économique qui lui-même pas synonyme de croissance de la consommation d'énergie.

- Miser sur l'écologie industrielle qui peut réduire la consommation d'énergie d'un parc industriel interdépendant.
- Développer les milieux urbains afin réduire la consommation énergétique dans le secteur des transports et dans le secteur résidentiel.
- Favoriser l'utilisation de moyens de transport peu énergétivore (transports en commun, véhicules à faible consommation d'énergie...)
- Augmenter l'isolation thermique des bâtiments.
- Augmenter l'efficacité de l'éclairage public (une grande partie de l'éclairage public est reliée à l'utilisation irraisonnée de l'automobile), pour réduire la consommation d'énergie.
- Inciter les industries (subventions ou crédit d'impôt) à moderniser leurs installations afin de les rendre plus efficaces.
- Taxer la publicité faisant la promotion de biens de consommation énergétivores (automobiles, motoneiges, bateaux à moteur...).

Développement des énergies renouvelables

- Développer l'énergie éolienne (viser 15 % de la production d'électricité comme au Danemark).
- Développer les sources d'énergie de la biomasse en favorisant celle provenant des déchets (huiles végétales usées, méthane des dépotoirs, déchets forestiers...).
- Développer les recherches en énergie solaire passive (thermique) ou active (photoélectrique).

Transport

Commission politique du PVQ

1. Portrait de la situation

Émissions des gaz à effet de serre

Le secteur des transports constitue la part la plus importante des émissions de GES sur le territoire du Québec. C'est pourquoi ce secteur est classé prioritaire dans l'établissement d'une stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique. En 2007, le secteur des transports émettait 40,7% des gaz à effet de serre du Québec. De cette portion, 60,7% provient du transport automobile, utilisé par un grand nombre de particuliers et de PME.

Malgré les promesses faites par les différents gouvernements depuis une vingtaine d'années après l'adoption du protocole de Kyoto, les émissions du secteur du transport ont augmenté de 29% entre 1990 et 2007. C'est le secteur où les émissions ont de loin le plus augmenté. Les émissions du secteur routier a augmenté, qu'en à lui, de 37% pendant la même période.

Pertes économiques

Le secteur des transports de par sa dépendance aux importations transnationales (véhicules, carburant fossile), sa taille (encombrement du trafic) et comme source de pollution atmosphérique (santé) affecte négativement l'économie du Québec. Les principales fuites de capitaux sont représentées par les importations de pétrole et l'achat de véhicules provenant de l'étranger.

Dépenses	2008	2009 (crise économique)
Importation de pétrole	17,1 milliards \$	9,1 milliards \$
Véhicules automobiles	8,3 milliards	6,2 milliards
Congestion routière (MTL)		1,4 milliard

Dépenses	1997	2007
Fraction du budget des ménages pour le transport	11,8%	13,3%
Santé		
Qualité de l'air de MTL	Augmente les dépenses de santé	1500 décès prématurés estimés

Transport en commun non concurrentiel

Une des stratégies mises de l'avant en matière de transport est de prioriser le transport en commun là où le nombre le justifie. Pour être attrayante, cette mesure doit présenter aux utilisateurs un degré élevé de confort dans l'utilisation du transport en commun pour rendre ce dernier compétitif avec l'automobile. Malgré une augmentation de l'efficacité du transport en commun dans les centres urbains, celui-ci reste malgré tout moins confortable par rapport à l'automobile. La majorité des usagers du transport en commun y sont captifs, car souvent de revenu modeste, ils n'ont pas d'automobile. Donc peu importe si le transport est confortable ou non, ces personnes n'ont pas le choix de l'utiliser.

Pour le transport interurbain, c'est pire. Il faut actuellement plus de trois heures pour faire le voyage Montréal-Québec, un trajet qui prend 2h30 en automobile.

Une politique responsable et sincère de réduction des émissions des GES devrait s'appliquer à moderniser le secteur du transport en commun, le rendre moins dépendant aux combustibles fossiles et plus attrayant pour les utilisateurs parce que confortable et efficace.

En comparaison,

Transport de marchandises

L'autre portion du secteur transport qui représente une source importante de GES est le transport de marchandises. De plus en plus de camions circulent au Québec. Les émissions des GES émis par le transport de marchandises par camion a augmenté de 67% entre 1990 et 2007. Selon Ressources Naturelles Canada, l'efficacité énergétique du transport par camion a légèrement diminué entre cette même période.

Également, la congestion dans la circulation routière commence à nuire sévèrement au transport de marchandises dans les centres urbains.

Une politique responsable et sincère de réduction des émissions des GES devrait s'appliquer à revoir la façon dont ce fait le transport de marchandises, le rendre plus efficace en matière de consommation de combustible (réduire la production de Carbone par tonne de marchandise transportée) et permettre la réduction du nombre de camions lourds sur les routes du Québec.

Modes de transport alternatifs

Outre le transport en commun, la marche et le cyclisme sont souvent négligés comme mode de transport. Ils sont trop souvent considérés seulement comme un loisir. Ils constituent toutefois d'excellents exercices physiques améliorant la santé. Nos villes sont souvent mal conçues pour ces types de transport. La promotion de l'utilisation de ces types de transport va non seulement dans le sens de diminuer l'utilisation de l'énergie, mais permet également d'améliorer la santé des Québécois et donc de diminuer nos dépenses en santé.

Le partage-auto qui commence à s'implanter dans les centres urbains est également à encourager et à promouvoir.

Problématique

A) Ce que fait le Gouvernement

Investissement principalement routier

Le gouvernement actuel favorise les investissements dans le transport routier au détriment du transport en commun.

Selon le plan quinquennal 2007-2012 sur les investissements dans les infrastructures

- L'investissement gouvernemental en transport routier : 9,8 milliards de dollars
- L'investissement gouvernemental en transport en commun : 2 milliards de dollars.

Le gouvernement actuel n'a aucune vision durable du transport. Les investissements en transport en commun représentent à peine 17% des investissements pour les infrastructures de transport. De plus, l'investissement routier représente 33% des dépenses totales du gouvernement, soit plus qu'en santé ou en éducation!

Pendant ce temps, les émissions de GES du secteur du transport ne font qu'augmenter et les politiques gouvernementales favorisent l'utilisation de la voiture personnelle comme moyen de transport.

Le gouvernement a instauré une taxe sur le carbone de 0,8 cent le litre. Comme un litre d'essence génère environ 2,4 kg de CO₂, cela équivaut à une taxe de 3,3\$/tonne de CO₂. Ce qui est loin des 2,4 cents de la Colombie-Britannique (10\$/tonne) et des 108 euros/tonne (150\$/tonne) de la Suède. Cette taxe est censée servir au financement d'un fond vert. Comme il y a environ 8 milliards de litres de carburant consommé par an, cette taxe représente 64 millions \$ annuellement, ce qui est peu pour un fond ayant une vocation aussi importante.

B) Mémoires

Plusieurs mémoires en transport ont été rédigés principalement pour des audiences publiques en environnement :

- Modernisation de la rue Notre-Dame,
- Prolongement de l'autoroute 25,
- Train de l'Est,
- Échangeur Turcot.

Malheureusement, le gouvernement fait la sourde oreille aux doléances et propositions des citoyens et organismes civils. Dans la région de Montréal, le Ministère des Transports est

systématiquement allé contre les avis des élus municipaux et ces projets vont à l'encontre des plans d'aménagement de la ville de Montréal.

Solutions possibles

Augmenter la clientèle du Transport en commun

La population est prête à utiliser le transport en commun, mais pas à n'importe quel prix. Il faut que celui-ci soit attrayant. Pour cela il faut qu'il soit efficace, confortable et abordable.

Diminution du transport automobile

- Instaurer une taxe sur le carbone,
- Inciter le développement des droits de péage aux entrées des centres urbains afin de financer le transport en commun,
- Ajuster les frais de l'immatriculation et de l'assurance automobile en fonction de la taille et de la raison d'utilisation des véhicules.

Augmentation de l'efficacité énergétique en matière de transport

- Favoriser l'utilisation de véhicules moins énergivore comme les véhicules hybrides ou électriques,
- Électrification du transport en commun,
- Accentuer le transport de marchandises par voies ferrée et navigable.

Rendre les quartiers plus accessibles en transport en commun

Planifier le développement urbain facilitant l'accès au transport en commun.

Favoriser l'augmentation de la densité dans les centres urbains.

Augmenter l'offre de transport en commun interurbain

Le gouvernement provincial est quasiment absent du transport en commun interurbain. Il serait temps de financer la construction de nouvelles lignes de trains entre les grandes agglomérations du Québec comme le triangle Montréal-Sherbrooke-Québec et également vers le lac Saint-Jean et la Gaspésie. Ici aussi, pour être attrayante, cette portion du secteur doit être efficace, confortable et abordable. Ceci ne peut être obtenu que par une utilisation généralisée de la part de la population pour ce genre de transport. Pour le rendre efficace, il doit être couplé aux autres formes de transport en commun et synchronisé avec ces derniers. Un tel système demande la duplication des rails et la modernisation des locomotives et wagons de passagers pour assurer la fluidité et la rapidité du trafic. L'aménagement du réseau doit permettre la cohabitation entre le transport de passagers et le transport de marchandises en donnant priorité au premier.

2. Propositions du Parti vert du Québec en transport

Transport en commun

- Le Parti vert du Québec propose la nationalisation des voies de chemin de fer dans les agglomérations urbaines afin d'augmenter l'efficacité du transport de passagers et le rendre prioritaire.
- Le Parti vert du Québec propose une électrification progressive du transport en commun dans les centres urbains.
- Le parti vert du Québec propose de rendre plus efficace le transport en commun en favorisant la création de voies réservées dans les centres urbains.
- Le parti vert du Québec propose de rendre plus abordable le transport en commun : réduction de 50% des coûts d'utilisation, une partie des revenues des péages serviront à financer le transport en commun.
- Le parti vert du Québec propose de rendre plus confortable le transport en commun : climatisation des véhicules (métro, autobus), d'augmenter la fréquence des véhicules sur les trajets qui le nécessitent et planifier la construction de lignes de tramway et de trolleybus.
- Le Parti vert du Québec propose le développement d'un réseau de transport ferroviaire interurbain assurant le mouvement des biens et des personnes de manière efficace et sécuritaire, digne d'une société du 21^{ème} siècle tournée vers l'avenir.

Transport de marchandise

- Le Parti vert du Québec propose d'optimiser l'utilisation des voies fluviales pour le transport des marchandises avec comme objectif de réduire la quantité de camions lourds sur les routes et diminuer les émissions de GES sur le transport de biens.
- Le Parti vert du Québec propose de discuter avec les industries afin d'optimiser le transport de marchandises dans les centres urbains.

Transport automobile

- Le Parti vert du Québec veut augmenter les coûts d'émissions en carbone dans le secteur du transport par une taxe sur les carburants, par un ajustement des frais à l'utilisation et à l'achat des véhicules selon leur taille. Porter la taxe pour le fond vert de 3,3 \$ par tonne de CO₂ à 33 \$ la tonne, de manière à créer un fond vert récurrent de ½ milliard \$ par an qui pourra être réinvesti dans les infrastructures visant le développement durable du secteur des transports et des mesures incitatives à la transformation du parc automobile. Des mesures de compensation seront mise en place afin d'atténuer le fardeau que peuvent occasionner ces coûts supplémentaires à être pris en charge par la population pour des clientèles cibles plus à risque de voir leur équilibre économique tomber dans la précarité.

- Le Parti vert du Québec propose de promouvoir et d'aider le développement du partage-auto.
- Le Parti vert du Québec propose de mettre en place un système bonus-malus à l'achat d'un véhicule.

Aménagement du territoire

- Le Parti vert du Québec propose les plans d'aménagement tiennent compte de la planification les nouveaux quartiers en fonction du transport en commun, de la marche active et de l'utilisation de la bicyclette.

3. Références :

- Site de l'Institut de la Statistique du Québec.
- « Des fondations pour réussir, Plan québécois des infrastructures, Gouvernement du Québec 2007,
- Données du site de Ressources Naturelles Canada

DÉMOCRATIE, INFORMATION, ÉTHIQUE

Pour une gouvernance citoyenne favorisant le développement durable

1. **ÉTAT DES LIEUX**

Sur la démocratie

• Le taux de participation des Québécoises et des Québécois à leurs élections est en baisse. Cette situation n'est pas propre au Québec. L'abstentionnisme croissant est un phénomène que l'on retrouve ailleurs dans les démocraties avancées de la planète, même dans celles qui ont un système électoral proportionnel, bien que la participation électorale y soit souvent plus élevée que dans celles qui ont un système majoritaire comme le nôtre. L'absence de la nouvelle génération au processus électoral est la principale cause responsable de cette chute de la participation¹.

• L'Assemblée nationale du Québec n'est pas le reflet de la diversité des opinions que l'on retrouve dans la société québécoise. L'actuel mode de scrutin ne permet pas l'adéquation entre le pourcentage des voix obtenues par les partis politiques lors des élections et le pourcentage des sièges qu'ils obtiennent à la chambre. Ce qui explique en bonne partie, contrairement à des pays d'Europe qui ont connu des gouvernements nationaux de coalition impliquant des verts (Allemagne et Irlande), la difficile avancée de l'écologie politique au Québec.

• Pour réaliser leur mission, les ministères et les grands organismes québécois découpent le territoire québécois à leur convenance: 15 régions pour le ministère des Transports, 12 régions pour le ministère de l'Agriculture, 21 régions pour le ministère du Tourisme, 17 régions pour Emploi- Québec, 9 régions pour Hydro-Québec, 11 régions pour le ministère de la Justice. À ceci, on ajoute les commissions scolaires, les centres locaux de développement (CLD), les centres locaux d'emploi (CLE), etc. On assiste à une multiplication des structures de concertation, à des chevauchements inefficaces et à des décisions prises par des fonctionnaires qui ne sont pas imputables devant la population.

• Les régions vivent des problématiques particulières et sont souvent confrontées à des politiques centralisatrices ou à des programmes «mur-à-mur» ne répondant pas vraiment à leurs besoins ni à leurs attentes. De ces problématiques, notons:

- Six régions en décroissance par rapport aux données démographiques de 1996²: Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Saguenay-Lac-St-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie. Ces régions représentent 36% du territoire et 14% de la population (environ 1 million de personnes);
 - Exode de cerveaux, exode des jeunes et vieillissement de la population;
 - Taux de chômage élevé, manque de diversification économique, faiblesse de la formation de la main-d'œuvre et dépendance envers les transferts gouvernementaux;
 - Absence de contrôle des régions sur l'aménagement, la gestion du territoire et les ressources naturelles;
 - Services gouvernementaux de proximité déficients.
- En 2003, des citoyennes et des citoyens de l'ensemble des régions du Québec, réunis lors des États généraux sur les institutions démocratiques³, ont clairement indiqué qu'ils voulaient réformer plusieurs de leurs institutions démocratiques: 90% en faveur d'une réforme du mode de scrutin, 82% en faveur d'élections à date fixe, 82% en faveur d'une constitution québécoise, 80% en faveur d'un loi sur l'initiative populaire, 74% en faveur de mesures incitatives facilitant l'accès des femmes aux institutions politiques québécoises et

65% en faveur de mesures incitatives facilitant l'accès des communautés ethnoculturelles à ces mêmes institutions.

Sur l'information

- L'information constitue l'un des fondements essentiels d'une démocratie en santé. Trois dimensions nécessaires doivent être retrouvées dans l'information: sa qualité, sa diversité et son accessibilité.

Les médias ont une responsabilité sociale et l'État doit veiller au droit du public à l'information. Or, concernant notamment la diversité, on assiste au Québec à une concentration des médias. Les propriétaires des grands médias élargissent leurs activités afin d'être présents sur tous les marchés: quotidiens, hebdomadaires, magazines, télévision, radio, portail Internet et intégration web, impression, distribution, câblodistribution, édition de livres, distribution et vente au détail⁴.

- Tous les partis politiques et de très nombreuses organisations se réclament maintenant du développement durable et prétendent en être d'ardents défenseurs. En hausse, le «verdissement d'image»⁵ de tout un chacun publicisant sa prétendue avancée en terme de développement durable constitue de la fausse information.

Sur l'éthique

- Aux différents paliers de gouvernement, on entend des allégations de toutes sortes.

Cyniques envers leurs élu(e)s, les citoyennes et les citoyens ont littéralement perdu confiance dans la classe politique. Ils sont «découragés, rebutés, désabusés»⁶.

2. PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

Sur la démocratie

- On est en train de perdre un patrimoine fondamental pour le Québec. Avec la décroissance de plusieurs de ses régions, on assiste à l'appauvrissement de la diversité et du potentiel économique, social et culturel du Québec. De la même façon que le PVQ se porte défenseur de la biodiversité, il se porte défenseur des différences régionales. Cette diversité régionale ne constitue pas un fardeau, mais une richesse nationale qu'il faut exploiter intelligemment pour le bénéfice de l'ensemble des Québécoises et des Québécois des régions urbaines et rurales.
- Les interventions de l'État sont tout le contraire du développement durable qui appelle à une gouvernance et à des plans de développement intégrés. Les programmes d'aide aux régions sont des interventions sectorielles qui relèvent de ministères compartimentés. Il faut favoriser une décentralisation des pouvoirs puisque elle est faite sur une base territoriale et non pas sectorielle.

La décentralisation englobe l'ensemble des missions publiques et ne fonctionne pas en silo.

- Il faut rapprocher les citoyennes et les citoyens des pouvoirs de décision. Il faut alors redistribuer les pouvoirs à partir de la base là où ils peuvent être gérés le plus efficacement (selon le principe de proximité). Les pouvoirs et les responsabilités se doivent d'être confiés au palier de gouvernement le plus proche possible des citoyens et le mieux placé pour l'exercer efficacement de manière responsable et au meilleur coût. Les responsabilités qui ne peuvent être assumées efficacement par l'instance inférieure sont déléguées à des instances supérieures. Il faut permettre aux citoyennes et aux citoyens de décider et de se gouverner eux-mêmes. Dans les régions périphériques, celles et ceux qui sont aux premières loges pour s'assurer que l'on gère de manière responsable (selon la vision d'un développement durable) nos ressources naturelles et les écosystèmes essentiels à notre survie sont celles et

ceux qui en dépendent pour vivre. Ces citoyens ont tout avantage à gérer et exploiter durablement les ressources naturelles qui constituent leur principal gagne-pain.

Sur l'information

- Il faut développer et diffuser des connaissances crédibles en développement durable. Le débat démocratique ne peut être un substitut à l'analyse sérieuse. De la même façon que l'analyse sans débat démocratique peut faire place à une illusion technocratique, un débat démocratique sans analyse peut faire place à une illusion populiste. Dans un contexte où d'importantes décisions se doivent et se devront d'être prises afin de s'assurer que le développement individuel et collectif en soit un axé sur la capacité de support de la planète, la qualité de ces décisions dépendront dans un tout premier temps de la qualité de l'information à la base des décisions. Devant la grande quantité d'information de qualité variable, voire même la désinformation, même les citoyennes et les citoyens les mieux attentionnés peuvent difficilement séparer le bon grain de l'ivraie. L'État doit veiller à ce que le public reçoive une information de qualité, diversifiée et accessible.
- Une population informée et dotée de solides compétences civiques, c'est-à-dire possédant les connaissances nécessaires pour effectuer des choix politiques éclairés, participent davantage au processus électoral et tendent à l'améliorer⁷.
- Il y a diminution de la qualité, de la diversité et de l'accessibilité de l'information en région. Les grandes entreprises achètent leurs concurrents et on assiste à la fusion des journaux et des salles de nouvelles occasionnant du même coup une détérioration des conditions de travail des journalistes: une diminution des effectifs journalistiques, une précarité des emplois (housse de la pige), la couverture d'un nouveau territoire très étendu pour un seul journaliste. Ce qui ne peut avoir qu'un effet délétère sur les pratiques professionnelles des journalistes.
- De manière plus générale, la concentration des médias au Québec nous fait courir des risques:
 - Subordination de l'information aux impératifs économiques (accentuation possible) en raison des objectifs de rentabilité qui peuvent devenir incompatibles avec la recherche d'une information complète et de qualité;
 - Perte du pluralisme des voix;
 - Risque d'uniformisation et de standardisation des contenus, au détriment d'un éventail large d'approches et de sujets;
 - Centralisation, et plus spécifiquement «montréalisation», perceptible dans les approches et les préoccupations;
 - Monopolisation du marché publicitaire (par les géants) et fragilité accrue des indépendants et des petits;
 - Perte d'autonomie possible des salles de rédaction ou fusion des salles ou de la rédaction en chef.»⁸
 -

Sur l'éthique

- Il y a de plus en plus rupture de dialogue entre les citoyens et leurs représentants. La méfiance s'est solidement installée. Les citoyennes et les citoyens du Québec ont la ferme impression qu'il y a un manque flagrant d'intégrité dans la classe politique. Ils croient que les institutions démocratiques dont ils sont les propriétaires sont bien davantage au service des partis politiques et des carriéristes qu'à leur service. On s'expose à un cercle vicieux aux conséquences importantes: celles et ceux qui s'abstiennent de participer au processus politique risquent d'être négligés dans les décisions et risquent également de laisser toute la place aux profiteurs.

3. DÉFIS

- Rebâtir le lien de confiance entre les citoyennes et les citoyens du Québec avec leurs institutions démocratiques en les réinsérant au cœur même de ces institutions dont ils sont les véritables et seuls propriétaires.
- Se doter d'institutions démocratiques qui pourront nous permettre la réalisation d'un projet de société résolument axé sur un développement véritablement durable.
- Outiller les citoyennes et les citoyens de toutes les régions du Québec pour les aider à prendre des décisions judicieuses basées sur des informations de qualité, diversifiées et accessibles.

4. PROPOSITIONS DU PVQ

Afin que les institutions démocratiques du Québec répondent aux aspirations des citoyennes et des citoyens du Québec, un gouvernement du Parti vert du Québec initiera la série de réformes suivantes:

Le mode de scrutin

Réformer le mode de scrutin afin de le rendre proportionnel pour permettre une réelle représentativité de l'électorat:

- Pour permettre une représentation fidèle à l'Assemblée nationale des différents groupes et courants importants de la société, et ce dans l'ensemble des régions du Québec;
- Pour permettre une véritable signification des votes dans l'ensemble des régions du Québec en s'assurant que chaque vote compte et compte également.

La démocratie régionale (décentralisation)

Reconnaitre les régions administratives comme des régions politiques et autonomes dans leurs domaines de responsabilité:

- Des élections pour élire des représentants régionaux au suffrage universel, selon un mode de scrutin proportionnel, seront tenues afin que des députés régionaux soient imputables devant leurs commettants et leur répondent de manière responsable au sujet des nouveaux domaines de responsabilité dévolus aux régions;
- Il sera attribué aux nouvelles régions politiques et aux MRC des moyens adéquats (ressources financières et fiscales) pour qu'elles puissent agir dans leurs nouvelles sphères d'activités de manière efficace, autonome et responsable. Par solidarité nationale, un mécanisme de péréquation sera établi afin de s'assurer que les régions plus riches puissent aider les régions plus pauvres;
- Les nouveaux domaines de responsabilité seront attribués au palier de gouvernement le mieux placé pour les fournir au meilleur coût en fonction du principe de proximité. À l'État central sera donnée la responsabilité d'établir l'orientation des politiques générales et la planification d'ensemble. Il aura un rôle d'unification en élaborant des stratégies et des politiques nationales. Il sera l'outil d'orchestration des grands objectifs sociaux, culturels, environnementaux et économiques du Québec;

- Il sera créé une deuxième chambre à l'Assemblée nationale du Québec, soit la chambre des régions, afin que les politiques nationales décidées par les représentants du peuple puissent tenir compte des particularités régionales.

Les autres réformes

- Tenir les élections provinciales à date fixe;
- Élire le premier ministre au suffrage universel direct et élire les députés indépendamment de l'élection du premier ministre;
- Promulguer une loi sur l'initiative populaire;
- Instaurer une formule de rappel des élu(e)s;
- Soumettre à l'approbation de l'Assemblée nationale la nomination des sous-ministres et des présidents de société d'État.
- Afin que les citoyennes et les citoyens du Québec puissent prendre des décisions éclairées basées sur de l'information de qualité, un gouvernement du Parti vert du Québec initiera les mesures suivantes:

La concentration des médias

- Adopter une Loi sur l'information pour affirmer l'importance du droit du public à une information de qualité, diversifiée et accessible.
- La Loi sur l'information obligera chacune des entreprises de presse du Québec à:
 - ✓ adopter et rendre public un code de déontologie élaboré en collaboration avec ses journalistes;
 - ✓ garantir et préserver l'autonomie et l'entièvre liberté de chacune de ses salles de rédaction quant à sa façon de remplir son mandat d'information envers le public;
 - ✓ mettre à l'abri la directrice ou le directeur de l'information de toute pression ou ingérence indue de la part des propriétaires ou du conseil d'administration de l'entreprise;
 - ✓ fournir les ressources nécessaires pour que le mandat d'information soit assumé de la meilleure façon possible;
 - ✓ publier un rapport annuel destiné à témoigner publiquement des moyens mis en œuvre pour remplir ses obligations et indiquant notamment:
 - la liste de ses administrateurs et ses liens avec d'autres entreprises;
 - la proportion de ses revenus consacrés à la rédaction et à l'information;
 - ses transactions effectuées impliquant d'autres médias.
- La Loi sur l'information instituera également le Conseil de l'information composé de citoyennes et de citoyens sans affiliation politique. Ce Conseil aura pour mandat de:
 - ✓ prendre tous les moyens nécessaires afin d'exercer une surveillance étroite de la situation au plan de la concentration des entreprises de presse au Québec;
 - ✓ s'interroger sur la qualité, la diversité et l'accessibilité de l'information au Québec.
- La Loi sur l'information créera un Fonds d'aide à l'information dont l'objectif sera de contribuer à la qualité, à la diversité et à l'accessibilité de l'information, afin d'aider à répondre au besoin de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec d'avoir accès à une information de qualité aux plans local, régional, national et international. Les programmes pour la répartition des sommes de ce Fonds d'aide à l'information seront élaborés par le Conseil de l'information.

- Investir la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec du mandat d'étudier toutes les transactions impliquant un transfert de propriété des médias pouvant affecter le droit du public d'obtenir une information de qualité, diversifiée et accessible.

Le Conseil supérieur du développement durable du Québec

- Créer le Conseil supérieur du développement durable du Québec. Il sera l'organisme public responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations scientifiques et/ou techniques officielles, objectives et de qualité sur le développement durable au Québec.
- Les informations diffusées auront pour objectif d'enrichir les connaissances, d'éclairer les débats et d'appuyer la prise de décision des différents acteurs de la société québécoise;
- Il offrira notamment ses services pour améliorer la gouvernance publique et privée en matière de développement durable;
- Il favorisera la coordination des activités des organismes québécois en matière de développement durable. C'est pourquoi seront regroupés sous sa supervision le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le Centre d'expertise en analyse environnementale et la Commission de la qualité de l'environnement Kativik;
- Le Conseil supérieur du développement durable du Québec relèvera exclusivement de l'Assemblée nationale du Québec et sa présidente ou son président sera nommé par l'Assemblée nationale du Québec pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres de l'ANQ.

La transparence de l'information en période électorale

- Rendre public et accessible à tous les rapports suivants (notamment par la publication de leurs faits saillants dans les principaux médias du Québec) dans les 3 mois précédent le début de la période électorale:
 - L'état des finances publiques du Québec par le vérificateur général;
 - L'état de l'application de la Loi sur le développement au sein des entités gouvernementales par le commissaire au développement durable;
 - L'état de la situation du développement durable au Québec par le Conseil supérieur du développement durable.
- Modifier la Loi électorale pour que, à l'instar de ce qui se fait avec la Loi sur la consultation populaire, le DGEQ fasse connaître les principaux éléments des programmes des partis politiques via une publication officielle traitant équitablement des programmes de tous les partis reconnus et distribuée à l'ensemble des électeurs.
- Exiger que tous les chefs dont le parti est représenté à l'Assemblée nationale ou dont le parti a recueilli au moins 3% des votes valides lors des dernières élections générales participent aux débats des chefs.

Les compétences civiques

- Rendre obligatoire l'éducation à la citoyenneté tout au long de la scolarité et faciliter la compréhension des phénomènes politiques auprès de la population en offrant de la formation dans les réseaux d'éducation et dans les groupes d'éducation populaire autonomes.

La Loi d'accès à l'information

- Renforcer la loi d'accès à l'information pour réduire le temps nécessaire à l'obtention des informations demandées;
- Éliminer les échappatoires contenues dans la loi empêchant l'accès à l'information publique;
- Diminuer les coûts de demande d'accès aux informations publiques.
- Afin que les citoyennes et les citoyens du Québec aient pleinement confiance en leurs institutions démocratiques, un gouvernement du Parti vert du Québec initiera ces mesures afin de remettre les citoyennes et les citoyens au cœur de leurs institutions démocratiques;

Le régime de déontologie

Mettre en place une commission parlementaire itinérante accompagnée d'un comité citoyen pour entendre les citoyennes et les citoyens afin d'édicter les règles d'un «régime de déontologie»¹⁰ applicable à tous les élus du Québec et non pas seulement aux membres de l'Assemblée nationale et du Conseil exécutif.

- À l'occasion de cette commission parlementaire, le PVQ proposera, notamment, les mesures suivantes:
 - ✓ qu'un code de déontologie «modèle» soit élaboré afin d'être adaptable selon les catégories d'élus;
 - ✓ qu'un commissaire à la déontologie soit nommé pour avoir juridiction sur tous les élu(e)s du Québec;
 - ✓ que ce code de conduite contienne les devoirs et les obligations que devront satisfaire les élu(e)s ainsi que les procédures disciplinaires et les sanctions en cas de contravention au code;
 - ✓ pour le code de conduite soit crédible et obtienne la confiance des citoyennes et des citoyens, des plaintes pourront émaner non seulement des élu(e)s, mais également des citoyennes et des citoyens du Québec¹¹.
 - ✓

La Loi électorale

- Mettre en place une commission parlementaire itinérante accompagnée d'un comité citoyen pour entendre les citoyennes et les citoyens afin de réformer la Loi électorale quant à l'ensemble de ses aspects: la représentation électorale, le financement des partis politiques, la période électorale, l'affichage, les dépenses électorales, le scrutin, les organes électoraux (DGEQ, le comité consultatif, la commission de la représentation), etc.
- À l'occasion de cette commission parlementaire, le PVQ proposera, notamment, les mesures suivantes:
 - ✓ la mise en place de moyens, financiers et/ou réglementaires, afin de permettre une juste et équitable représentation des femmes à l'Assemblée nationale;
 - ✓ la mise en place de moyens, financiers et/ou réglementaires, afin de permettre une juste et équitable représentation des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale;
 - ✓ une diminution de l'ampleur des dépenses de publicité et d'affichage lors des périodes électorales;

- ✓ que soit considérée comme dépenses électorales la portion du financement institutionnel direct et indirect reçu par les partis politiques attribuable à la période électorale:
 - les budgets de fonctionnement, de recherche et de fonction à l'Assemblée nationale;
 - la rémunération du personnel et les frais des cabinets et bureaux politiques.
- ✓ que les espaces publics d'affichage des partis politiques soient restreints à des surfaces publiques dédiées.

Le Conseil des électrices et des électeurs du Québec

- Créer le Conseil des électrices et des électeurs du Québec en remplacement du Comité consultatif du Directeur général des élections qui se réunit à huis clos et qui n'est composé que des représentants des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale. La mission du Conseil des électrices et des électeurs du Québec consistera à mettre à l'ordre du jour les préoccupations citoyennes touchant la pratique de la démocratie au Québec et à réfléchir sur les moyens permettant d'améliorer la qualité de la vie démocratique québécoise. Composé de citoyennes et de citoyens sans affiliation politique, ce Conseil fera rapport annuellement, ou au besoin, devant l'Assemblée nationale afin d'y présenter ses constats et ses recommandations.

La constitution québécoise

Doter le Québec de sa propre constitution fondée sur le principe de la souveraineté populaire et rédigée par une assemblée constituante citoyenne.

Ce contrat social:

- énoncera les valeurs fondamentales de cette société unique qu'est le Québec;
- définira les caractéristiques que cette société unique veut tout particulièrement protéger;
- définira le régime politique (pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire) dans lequel veulent vivre les Québécoises et les Québécois;
- établira les relations de pouvoir entre l'État et les différentes instances politiques du territoire.

Cette constitution rédigée par une assemblée constituante citoyenne devra être soumise à l'approbation de l'électorat québécois via référendum.

ANNEXE 1

Variation de la démographie dans 6 régions du Québec

	Variation 1996-2006	Variation 1996-2007	Variation 1996-2008	Variation 1996-2009*
(les données de 2009 sont provisoires)				

Bas-Saint-Laurent **-3,42%** **-3,64%** **-3,84%** **-3,80%**

Saguenay-Lac-St-Jean **-5,54%** **-5,90%** **-6,05%** **-5,83%**

Mauricie **-1,61%** **-1,43%** **-1,19%** **-0,82%**

Abitibi-Témiscamingue **-7,08%** **-7,04%** **-6,86%** **-6,42%**

Côte-Nord **-7,72%** **-8,28%** **-8,82%** **-8,54%**

Gaspésie-Îles-de-la-

Madeleine

-10,57% **-11,07%** **-11,62%** **-11,59%**

Ensemble du Québec 5,31% 6,07% 6,99% 8,03%

RÉFÉRENCES

Bouchard, Roméo. - Y a-t-il un avenir pour les régions? Un projet d'occupation du territoire. - Les Éditions

Écosociété. - 2006. - 224 pages.

Coalition pour un Québec des régions. - Libérer les Québec: décentralisation et démocratie. - Les Éditions

Écosociété. - 2007. - 179 pages.

Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information. - Les effets de la concentration des médias au

Québec: analyse et recommandations. - Tome 1 du rapport final. - Janvier 2003. - 35 pages.

Larocque, André. - Au pouvoir, citoyens! Mettre fin à l'usurpation des partis politiques. - Éditions BLG. -

2006. - 93 pages.

Massicotte, Louis. - La non participation des citoyens au processus électoral. - Présentation PowerPoint

d'un exposé sur la non-participation électorale des citoyens et de ses conséquences politiques. - 27 janvier

2010 au Café St-Sulpice à Montréal. - Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

www.democratie.chaire.ulaval.ca/Upload/presentationcafegeographique100127_2._02022010_161448.pdf

Milner, Henry. - La compétence civique: comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie. - Les Presses de l'Université Laval (collection Prisme). - 2004. - 388 pages.

Rapport du Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques. - Prenez votre place: la participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises. - 2003. - 88 pages.

Saint-Jean, Armande et Saint-Jean, Charles-Olivier. - Les effets de la concentration des médias au Québec: problématique, recherche et consultations. - Tome 2 du rapport final. - Janvier 2003. - 82 pages.

Solidarité rurale du Québec. - Pour une décentralisation démocratique. - Les Presses de l'Université Laval. -

2006. - 215 pages.

NOTES

¹ Massicotte, Louis. - La non participation des citoyens au processus électoral. - Présentation PowerPoint d'un exposé sur la non-participation électorale des citoyens et de ses conséquences politiques. - 27 janvier 2010 au Café St-Sulpice à Montréal. - Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval.

www.democratie.chaire.ulaval.ca/Upload/presentationcafegeographique100127_2_02022010_161448.pdf

² Institut de la statistique du Québec:

www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_total.htm

Voir annexe 1 de ce document. Les données provisoires de 2009 indiquent une stabilisation de la démographie dans ces régions ou une légère hausse par rapport à 2008.

³ Rapport du Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques. - Prenez votre place: la participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises. - 2003. - 88 pages.

⁴ Saint-Jean, Armande et Saint-Jean, Charles-Olivier. - Les effets de la concentration des médias au Québec: problématique, recherche et consultations. - Tome 2 du rapport final. - Janvier 2003. - 82 pages.

⁵ Traduction de greenwashing.

⁶ Katia Gagnon. - «Les électeurs du Québec sont découragés, rebutés, désabusés» dans La Presse. - Sonde réalisé par la firme Angus Reid pour le compte de La Presse.

www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-quebecoise/201005/06/01-4277983-les-electeurs-du-quebec-sont-decourages-rebutes-desabuses.php

⁷ Milner, Henry. - La compétence civique: comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie. - Les Presses de l'Université Laval (collection Prisme). - 2004. - 388 pages.

⁸ Saint-Jean, Armande et Saint-Jean, Charles-Olivier. - Les effets de la concentration des médias au Québec: problématique, recherche et consultations. - Tome 2 du rapport final. - Janvier 2003. - 82 pages

⁹ Les idées touchant la concentration des médias ont été fortement inspirées de:

Comité conseil sur la qualité et la diversité de l'information. - Les effets de la concentration des médias au Québec:

analyse et recommandations. - Tome 1 du rapport final. - Janvier 2003. - 35 pages

¹⁰ Le régime de déontologie est une suggestion de l'ancienne juge en chef de la Cour du Québec et présidente du Conseil de la magistrature de 1996 à 2003. Voir: Me Huguette St-Louis. - Présentation à la commission parlementaire sur le projet de loi no 48. - 10 juin 2009.

¹¹ Actuellement, le projet de loi 48 à l'étude à l'Assemblée nationale, «Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale», stipule que seuls des élu(e)s peuvent demander au commissaire à l'éthique et à la déontologie de faire une enquête à l'endroit d'une autre ou d'un autre élu. De plus, les citoyennes et les citoyens n'ont pas été consultés pour l'élaboration de ce code.